

FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE  
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

**Guide pédagogique  
du Télé-Enseignement  
Licence et DUDC  
2010-2011**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Histoire de la Faculté.....</b>	<b>3</b>
<b>Informations pratiques.....</b>	<b>5</b>
<b>Calendrier du TE.....</b>	<b>13</b>
<b>La Licence parTE.....</b>	<b>16</b>
<b>Editorial.....</b>	<b>17</b>
<b>Conditions d'inscription.....</b>	<b>19</b>
<b>Démarches pratiques.....</b>	<b>23</b>
<b>Présentation des enseignements de Licence de Théologie catholique.....</b>	<b>24</b>
<b>Organisation des études et modalités de contrôle des connaissances de la licence.....</b>	<b>26</b>
<b>Langues anciennes.....</b>	<b>57</b>
<b>L'UE 1 - Les langues vivantes étrangères (LVE).....</b>	<b>60</b>
<b>L'UE. 2 – Les TIC, et la certification informatique et Internet (C2i).....</b>	<b>62</b>
<b>Conseils pédagogiques.....</b>	<b>67</b>
<b>Le DUDC par TE.....</b>	<b>69</b>
<b>Bibliothèques.....</b>	<b>72</b>
<b>Logement à Strasbourg.....</b>	<b>76</b>
<b>Accès au Palais Universitaire.....</b>	<b>78</b>
<b>Les enseignants de la Faculté.....</b>	<b>79</b>

# Histoire de la Faculté.

## Préhistoire

Une Faculté de Théologie catholique naît à Molsheim en prolongement du collège jésuite, fondé par l'archiduc Léopold de Habsbourg, évêque de Strasbourg, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'Université épiscopale est transférée à Strasbourg en 1701 et disparaît avec toutes les universités d'Ancien Régime en 1793. Les Articles organiques du culte protestant (1802) prévoient la formation académique des pasteurs et une Faculté luthérienne est attribuée à Strasbourg. En revanche, le décret impérial de 1808 qui crée les Facultés de Théologie catholique d'État ignore l'Alsace. Ces Facultés d'État, pétries de gallicanisme, n'ont jamais été reconnues par le Saint-Siège et sont supprimées en 1885.

## Fondation : 5 décembre 1902 die Katholisch-Theologische Fakultät

Après de longues et âpres négociations, un catholique bavarois, Georg von Hertling, parvient à conclure un véritable concordat particulier entre le Saint-Siège et l'empire allemand de Guillaume II, la Convention diplomatique du 5 décembre 1902. Officiellement, il s'agissait de fournir au clergé catholique une formation au sein de la Kaiser-Wilhelms Universität, à égalité avec le corps pastoral protestant. Officieusement, les autorités allemandes auraient voulu germaniser ce clergé, très rétif à la domination prussienne en Alsace depuis l'annexion de 1871. Le Saint-Siège, de son côté, a obtenu les garanties déjà présentes dans les règlements des Facultés de Bonn et de Breslau (Wrocław). Conclue sous Léon XIII, c'est à Pie X que revient la mise en oeuvre de la Convention par le Bref Cum venerabilis (septembre 1903), le pape reconnaît la canonicité des diplômés. La première rentrée de la Faculté a ainsi lieu en octobre 1903.

## Rétablissement et reconnaissance 1919-1924

Lors de la création en 1919 de l'Université française de Strasbourg, le sort de cette Faculté est incertain. Mgr Ruch souhaite rétablir le modèle français du séminaire, Rome redoute un possible foyer d'accueil pour les modernistes, une partie de l'administration républicaine veut supprimer tout particularisme alsacien. Pourtant le clergé s'est attaché à la Faculté à l'instar du chanoine sénateur Delsor et soutient le doyen bientôt député Mgr Müller. Alexandre Millerand, puis Raymond Poincaré optent pour le maintien de la Faculté d'État, influencés, notamment, par Louis Canet, premier conseiller aux affaires religieuses au Quai d'Orsay. Disciple de Mgr Duchesne, ami de Loisy et de Laberthonnière, ce catholique d'État a oeuvré de concert avec Mgr Victor Martin, doyen de 1923 à 1945, pour obtenir la pleine reconnaissance de la Convention de 1902 (échange de lettres Poincaré-Ceretti de 1923) dont la traduction légale est le décret de mai 1924. La même année, des négociations parallèles aboutissent à la reconnaissance canonique des diplômés de l'Institut de Droit canonique, créé par Mgr Martin en 1920. Le Séminaire international, baptisé Collège universitaire des Clercs étrangers en 1922, constitue le troisième élément de l'ensemble, particulièrement soutenu par Canet qui souhaite l'intégrer à la politique de rayonnement de la France vers l'Europe orientale

et le Proche-Orient ; un Collège Saint-Basile a même été chargé, entre 1927 et 1939, d'accueillir des clercs de confession orthodoxe.

## **L'épreuve du "repliement à Clermont-Ferrand" 1939-1945**

La Faculté, comme toute l'Université de Strasbourg, est évacuée et fixée à Clermont-Ferrand (Royat) dès l'automne 1939. En dépit de la pression nazie toujours plus forte sur le gouvernement de Vichy, des rafles meurtrières, "l'Université de Strasbourg en repliement à Clermont-Ferrand", selon la formule officielle, se maintient. Dans l'Alsace annexée au Reich hitlérien, en revanche, les deux Facultés de Théologie ont été supprimées de la Reichsuniversität établie en 1941 par les nazis : tout comme le régime concordataire, la Convention de 1902 est rejetée dans un territoire dont le Gauleiter Wagner veut faire un exemple de l'Allemagne nazie victorieuse d'après-guerre. La Libération permet le retour à Strasbourg et la rentrée universitaire s'ouvre en 1945 avec le Doyen Michel Andrieu.

## **Institut de Théologie catholique (loi du 26 janvier 1984) au sein de l'Université Marc-Bloch**

A la suite de l'éclatement de l'Université unique en 1970 et de la création de l'Université des Sciences Humaines, devenue Université Marc-Bloch, la Faculté a pris le statut d'institut d'université en 1984 qui lui garantit une certaine autonomie, dans le respect des dispositions de la Convention de 1902 qui lie désormais la République française et le Saint-Siège. Après une montée en puissance des religieux pendant les années 1960-1970, le public, composé autrefois pour la quasi totalité de clercs et particulièrement de séminaristes, est aujourd'hui majoritairement formé par des laïcs, hommes et femmes. Outre l'Institut de Pédagogie religieuse, dont la matrice remonte à 1962, et l'École théologique du soir en partenariat avec la Faculté de Théologie protestante, le souci de ce nouveau public a conduit à l'expérience du Service de formation théologique continue (SERFOTHEC) entre 1973 et 1978, et depuis cette date à un Enseignement à distance qui s'adresse à des étudiants de toute l'Union européenne.

## **Faculté de Théologie catholique (article L 713-9) au sein de l'Université de Strasbourg**

Le projet de regroupement des trois universités strasbourgeoises, engagé avant le vote de la loi de 2007, aboutit au premier janvier 2009. La Faculté retrouve son nom, tout en gardant le même statut d'autonomie au sein d'une université nouvelle qui est bien différente, par la taille déjà, de celle de 1970.

*Luc Perrin*



## Autres ressources sur l'Internet

### Des sites qui indiquent des liens

- Faculté de Théologie de l'Université Albert Ludwigs de Fribourg (en Allemagne) : <http://www.theol.uni-freiburg.de/>
- Faculté de Théologie catholique de l'Université de Passau : <http://www.ktf.uni-passau.de/links.html>
- Université de Montréal, ressources en théologie et en sciences des religions : <http://www.bib.umontreal.ca/SS/theo/#hdp>
- Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses (publiée par la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg) : <http://pagesperso-orange.fr/rhpr/liens.html> (dernière mise à jour, septembre 2007)

### Des sites à visiter

#### (1) Théologie :

- <http://www.theology.bham.ac.uk/>
- <http://www.uni-karlsruhe.de/Outerspace/VirtualLibrary/index.de.html>

#### (2) Bible :

- <http://www.unil.ch/irsb/page27728.html> (avec de nombreux liens, classés, utiles pour l'étude de la Bible et des littératures connexes)
- <http://www.bsw.org/>
- <http://www.ntgateway.com/>
- <http://www.torreys.org/bible/>
- <http://introbible.free.fr/index.html>
- <http://www.bible-orient-museum.ch/homepage/>
- <http://www.archeophile.com/>
- <http://www.exegesis.fr/> (à visiter absolument)

#### (3) Textes divers :

- <http://www.perseus.tufts.edu/hopper/>
- <http://www.newadvent.org/fathers/>

- <http://www.ulb.ac.be/philo/classi/toile.htm>
- <http://www.tlg.uci.edu/> (Thesaurus linguae graecae)

**(4) Bibliographie, bibliothèques et documentation :**

- BILDI (recherche bibliographique) :  
<http://www.uibk.ac.at/bildi/index.html.en>
- BiBIL (recherche bibliographique biblique et sciences connexes, multicritère, avec une indexation détaillée des publications, dont les articles) :  
<http://www.bibil.net/>
- RBL (recensions) : <http://www.bookreviews.org/>
- EBAF : <http://www.ebaf.edu/>
- BOSEB : <http://www.icp.fr/fr/Bibliotheques/Bibliotheques-specialisees>

P. Keith  
Dernière mise à jour : juin 2010

## **SECRETARIAT DE LA FACULTE (SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS)**

Palais Universitaire  
9, place de l'Université  
BP 90020  
67084 STRASBOURG CEDEX  
Secrétariat  
Bureau 43 (rez-de-chaussée, 1er couloir à droite)  
**Heures d'ouverture**  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

### **Responsable administrative et financière**

Mme Caumont Nadia  
✉ caumont@unistra.fr  
☎ 03 68 85 69 08

### **Pour le Télé-enseignement**

Mme Schwind Nicole  
✉ schwind@unistra.fr  
☎ 03 68 85 68 24

### **Communication**

Plate-forme d'enseignement à distance, site de la Faculté  
Mme Hostetter Guilaine  
✉ ghostetter@unistra.fr  
☎ 03 68 85 68 81

### **Vous ne savez pas qui contacter ?**

✉ theo-catho@unistra.fr

## **ENSEIGNANTS RESPONSABLES**

Mme Nathalie Siffer, responsable du TE  
✉ siffer@unistra.fr  
☎ 03 88 72 68 57 (domicile) / 03 68 85 68 86 (bureau 45)

M. Pierre Keith, responsable de la Licence  
✉ pkeith@unistra.fr  
☎ 03 88 25 55 01 (domicile) / 03 68 85 68 28 (bureau 40)



### **Le bon réflexe !**

**Consultez les sites de l'Université.**

**Vous y trouverez une multitude d'informations.**

**Les sites sont actualisés en permanence. Alors n'hésitez plus, gagnez du temps !**

### **Vous cherchez des informations sur la Faculté ?**

 [www.theocatho-strasbourg.fr](http://www.theocatho-strasbourg.fr)

Vous y trouverez :

- Des informations administratives vous concernant tout au long de l'année.
- Les guides avec les offres de formations détaillées.
- Les dates de sessions et d'examens.
- Un agenda des différentes actualités du moment spécifiques à notre composante (conférences, parutions, colloques, etc.).
- Des renseignements pratiques ou des liens pour organiser votre cursus, nous contacter.
- Les raccourcis pour vous connecter à la plate-forme d'enseignement à distance, au site de l'UdS.
- Des conseils d'utilisation pour l'ENT, le C2i.
- Des liens pour les bibliothèques, etc.

### **Vous recherchez des informations plus générales**

- Accueil et accompagnement de l'étudiant : <http://www.unistra.fr/index.php?id=522>
- Votre carte d'étudiant (Pass campus Alsace) : <http://www.unistra.fr/index.php?id=2067>
- L'ENT (Environnement Numérique de Travail) et les autres ressources électroniques à l'Université : <http://www.unistra.fr/index.php?id=576>

## LES REVUES

### LA REVUE DES SCIENCES RELIGIEUSES

Publication trimestrielle de la Faculté de Théologie Catholique, la *Revue des Sciences Religieuses* a été fondée en 1921. Rédigée et publiée par les enseignants-chercheurs de la faculté et leurs collègues d'autres universités, la Revue aborde tous les champs disciplinaires de la théologie, du droit canonique et des sciences religieuses.

L'abonnement pour les quatre numéros annuels est de 40 € (30 € pour les étudiants).

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la Revue.

#### **Secrétariat de la Revue :**

☎ 03 68 85 68 29

Fax : 03 88 37 92 09

✉ revue\_sr@unistra.fr

#### **Directrice :** Mme Iribarren

✉ iribar@unistra.fr

#### **Rédactrice en chef :** Mme Vinel

✉ fvinel@unistra.fr

### LA REVUE DE DROIT CANONIQUE

L'Institut de Droit Canonique de Strasbourg édite la *Revue de Droit Canonique* (RDC) depuis 1951. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études tenus dans l'année à l'Institut de Droit Canonique, des comptes rendus de livres, etc.

Abonnement normal : 34€ par an ; abonnement spécial étudiant : 25 € par an ; abonnement spécial Afrique sur demande.

🌐 Site : [www.droitcanon.com](http://www.droitcanon.com)

#### **Directeur :** M. Werckmeister

☎ 03 68 85 68 88

✉ [j.werckmeister@unistra.fr](mailto:j.werckmeister@unistra.fr)

## L'AMICALE DES ETUDIANTS

L'Amicale de Théologie Catholique existe depuis plus de 50 ans. Depuis le dépôt de ses 1<sup>ers</sup> statuts en 1957, de nombreux étudiants se sont succédés et engagés de manière désintéressée dans cette association qui regroupe, non seulement des étudiants en formation, mais aussi des anciens étudiants et des enseignants.

Chaque année une nouvelle équipe d'étudiants s'investit pour proposer :

### Des services :

- Des avantages boutiques.
- Une interface avec la Faculté.
- Des supports de cours.

### Des rencontres et des activités :

- Un accueil à la rentrée pour les nouveaux étudiants.
- Des « moments » tout au long de l'année universitaire réunissant professeurs et étudiants.
- Des soirées et des sorties conviviales (week-end, voyages...).
- Des festivités avec les autres amicales du Palais Universitaire (St Nicolas, Carnaval).
- Des rencontres et échanges avec les théologiens protestants.

### Pour tout renseignement, s'adresser à :

#### L'Amicale des étudiants en Théologie Catholique

9, Place de l'Université  
67084 Strasbourg Cedex  
✉ amicale\_theologie@hotmail.fr

### Pour plus d'informations consulter :

Le site de l'Amicale : <http://amicale.theocatho.free.fr>  
Le site de la Faculté : <http://www.theocatho-strasbourg.fr>



# Calendrier du Télé-Enseignement 2010-2011

## - Congés universitaires

<b>Toussaint</b>	du 25 au 30 octobre
<b>Noël</b>	du 20 décembre au 2 janvier
<b>Hiver</b>	du 27 février au 6 mars
<b>Printemps</b>	du 18 au 24 avril

## - Dates à retenir

**Dossier de validation des acquis** : date limite de dépôt du dossier le **3 septembre 2010**

### **Pré-inscription et inscription** :

- Pour les nouveaux étudiants, auditeurs libres, étudiants ayant validé leur semestre à la 1<sup>ère</sup> session et étudiants ne se présentant pas à la 2<sup>ème</sup> session :

**Fiche de pré-inscription** : retour fortement conseillé pour le **3 septembre 2010**

Date limite de retour **du dossier d'inscription** avant la clôture des inscriptions administratives le **30 septembre 2010**

- Pour les étudiants ayant acquis des résultats à la 2<sup>ème</sup> session :

**Fiche de pré-inscription** : date limite de retour le **13 octobre 2010**

Date limite de retour **du dossier d'inscription** avant la clôture des inscriptions administratives le **30 octobre 2010**

**Demande de dispense de LVE, TIC et autre** : date limite le **30 novembre 2010**

**Envoi des TD et des TM** : date limite le **1<sup>er</sup> mars 2011**

## - Dates des contrôles et des examens de la Licence

(sous réserve de modifications)

**1<sup>ère</sup> session L-S1, L-S2, L-S3, L-S4 et L-S5**

- **du lundi 6 juin 2011 au vendredi 10 juin 2011**
  - L-S1 du mardi 7 juin à partir de 14h au jeudi 9 juin toute la journée
  - L-S2 du lundi 6 juin à partir de 9h au mercredi 8 juin toute la journée



Aucune de ces sessions n'a pas de caractère obligatoire, mais elles sont fortement recommandées. Après quelques semaines de travail personnel, ce temps de rencontre *in situ* devrait vous permettre d'avoir réponse à certaines questions pour vous aider à mieux gérer les études engagées ou poursuivies. Vous rencontrerez à cette occasion les différentes personnes (enseignants, secrétariat, étudiants résidents) et découvrirez les bâtiments de la Faculté, notamment la Bibliothèque de Théologie.

**Une fiche-programme et un talon de participation vous parviendront avec le dossier d'inscription ou au courant de l'automne.**

### **- Sessions facultatives de langues anciennes**

La Faculté de Théologie Catholique organise pour les étudiants présents des sessions intensives d'initiation au grec biblique, à l'hébreu biblique et au latin. Elles seront distribuées en deux étapes, à chaque fois du jeudi (généralement l'après-midi) au samedi midi :

- 1ère étape : du 9 au 11 septembre 2010
- 2ème étape : du 13 au 15 janvier 2011

Les horaires précis seront indiqués sur le site de la Faculté et sur la plateforme Acolad.

Les étudiants du Télé-enseignement qui le souhaitent ont la possibilité de prendre part à ces sessions. Toutefois pour valider les U.E. correspondantes, ils doivent s'en tenir aux modalités prévues dans le cadre du Télé-enseignement.

# **La Licence par Télé-Enseignement**

Le 10 juin 2010

Chers amis,

Voici la nouvelle édition de ce guide pour l'année 2010-2011. Destiné aux étudiants inscrits dans le cadre de l'enseignement à distance proposé par la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg, ce guide présente le programme des cours, l'organisation des études, les règles de validation du diplôme et diverses informations d'ordre pratique.

L'année universitaire qui s'achève a permis d'éprouver la restructuration du parcours de licence avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle maquette semestrielle. Sa mise en œuvre n'aura pas connu de problèmes de fonctionnement majeurs et ses avantages se laissent déjà percevoir au terme de cette année.

Pour répondre à un souci d'efficacité et d'attractivité, la place du numérique prend de plus en plus d'importance dans la nouvelle Université de Strasbourg (UdS) qui a élaboré un Schéma Directeur Numérique dans le but de renforcer la qualité des services et outils proposés dans ce domaine. Le dispositif de Télé-enseignement de notre Faculté ne manquera pas d'en tirer pleinement profit ! Nul doute qu'enseignants et étudiants se lanceront dans cet instrument pédagogique riche et innovant, sans pour autant renoncer aux traditionnels cours en version papier. En parallèle, de nouvelles fonctionnalités permettront à terme un meilleur usage de votre ENT (Espace Numérique de travail) qui vous ouvre déjà l'accès aux différents services numériques de l'université.

La plupart d'entre vous ont bien compris l'utilité de consulter régulièrement les rubriques d'informations administratives et pédagogiques qui se trouvent sur la plateforme Acolad comme sur le site de la Faculté. Je ne peux que vous encourager dans ce sens, en soulignant également l'intérêt des accompagnements pédagogiques mis à disposition, tels les forums disciplinaires ouverts sur Acolad.

Au cours de cette première année en tant que responsable du Télé-enseignement, j'ai pu mesurer les attentes et les besoins spécifiques des

étudiants inscrits dans notre cursus d'enseignement à distance. Pour y répondre au mieux, deux sessions pédagogiques seront proposées en 2010-2011 : l'une, organisée au mois d'octobre, s'adressera aux étudiants des premiers semestres (L-S1 à L-S3) ; l'autre, prévue au mois de janvier, sera destinée aux étudiants plus aguerris des semestres suivants (L-S4 à L-S6).

Avec tous mes vœux pour vos débuts ou pour votre progression dans les études théologiques !

Nathalie Siffer  
Responsable de la Licence par T.E.

# Conditions d'inscription en Licence

## A. Inscriptions

- Les candidats qui souhaitent s'inscrire à la Licence par télé-enseignement ont le choix entre deux statuts :
  - en tant qu'auditeurs **libres**, avec ou sans baccalauréat, ils suivent les enseignements qui leur conviennent, mais ne passent pas de contrôles ;
  - en tant qu'étudiants **réguliers**, ils doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence, et doivent en outre se conformer aux dispositions suivantes.

## B. Conditions

- Peuvent s'inscrire en vue de la Licence :
  - **Les étudiants de nationalité française** titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.
  - **Les étudiants étrangers de la Communauté Européenne ou de l'Espace Économique Européen** dans les mêmes conditions que les étudiants français (le candidat doit être titulaire d'un titre donnant accès à l'enseignement supérieur ; il n'est pas soumis à la Demande d'Admission Préalable [DAP] ni au test de français).
  - **Les étudiants étrangers** (hors Communauté Européenne ou Espace Économique Européen) dont la **Demande d'Admission Préalable** (DAP) a été acceptée (pour plus d'information, voir ci-dessous).

## C. Intégration ou validation des acquis

- Les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire ou ayant accompli un cycle de formation théologique peuvent demander une **intégration d'études** en cycle de Licence permettant de rejoindre la formation au-delà du premier semestre. Dans ce but, ils constitueront un dossier à déposer auprès du Secrétariat de la Faculté. Celui-ci se compose d'un formulaire à remplir (fourni sur demande par le Secrétariat), d'une lettre explicitant le projet et détaillant les études accomplies, et d'une copie des diplômes ou relevés de notes

sanctionnant ces études. La demande sera examinée par l'équipe de Formation de Licence qui proposera l'intégration dans l'un des semestres. Toutefois, il est rappelé qu'une intégration se fera toujours au détriment des enseignements des semestres concernés, en particulier de la formation méthodologique disciplinaire des deux premiers semestres.

- Les étudiants, même de nationalité française, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires ou ayant suivi une autre formation doivent déposer une demande de **validation des acquis**. Dans ce but, un dossier à remplir et à compléter (lettre de motivation, curriculum vitae, récapitulatif des formations antérieures, copies des diplômes, relevés de notes et autres pièces justificatives) peut être retiré auprès du Secrétariat de la Faculté. Il sera examiné par l'Équipe de Formation de Licence. Le candidat pourra être convoqué pour un contrôle des connaissances. La décision d'admission est prise par le Président de l'Université sur proposition de l'Équipe de Formation.

#### **D. Candidats sans baccalauréat**

- Les candidats à la Licence qui ne justifient ni du baccalauréat ni d'un titre reconnu équivalent peuvent :
  - préparer le **Diplôme d'Accès aux Études Universitaires** (D.A.E.U.) organisé par l'UdS. Il a pour objectif d'ouvrir l'accès aux études universitaires. Une notice sur ce diplôme est diffusée par l'UdS (bureau du D.A.E.U. – Patio – 22, rue R. Descartes BP 80010 – 67084 Strasbourg cedex – E-mail : daeu@unistra.fr). Il existe une possibilité de formation à distance pour le D.A.E.U. Lettres et Sciences humaines.
  - demander une intégration sur **validation des acquis** au titre du décret 85-906 du 23 août 1985. Peuvent entrer en ligne de compte, notamment :
    - i. des études authentifiées par une copie des diplômes avec relevé des notes
    - ii. une expérience professionnelle – au moins 3 ans avec attestation de l'employeur
    - iii. d'autres activités.

La procédure à suivre se passe en deux temps :

- i. constitution d'un dossier (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des diplômes, relevés de notes, etc) – le formulaire est à retirer au Secrétariat de la Faculté.
- ii. après avis favorable de l'Équipe de Formation de Licence, un contrôle supplémentaire des connaissances peut être demandé (entretien portant sur les motivations du candidat, examen écrit destiné à vérifier les capacités d'expression et de raisonnement ainsi que le niveau de connaissance générale) – s'agissant d'une procédure spéciale permettant d'entreprendre des études supérieures, le niveau requis est celui du baccalauréat.

### **E. Demande d'Admission Préalable (DAP)**

- Pour les étudiants étrangers hors Union européenne, l'accès à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>e</sup> année de Licence est soumis à une Demande d'Admission Préalable.
- La Demande d'Admission préalable peut être effectuée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 et quoi qu'il en soit avant le 31 janvier 2011, pour l'année universitaire 2011/2012.
- Elle est régie par un ensemble de décrets ministériels (pour le détail, voir [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html))
- La DAP peut être déposée dans les délais auprès des services culturels de l'Ambassade de France du pays ou bien, pour les titulaires d'une carte de séjour d'une durée de validité d'un an minimum, auprès du service de scolarité des étudiants étrangers de l'université de premier choix.
- Les formulaires sont téléchargeables sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html)
- Les étudiants intégrés en L-S5 ou en L-S6 (3<sup>e</sup> année de la Licence) ne sont pas soumis à la DAP.

N.B. En raison des servitudes inhérentes au trafic postal, la Faculté n'accueille dans son parcours par Télé-enseignement que les étudiants (français ou étrangers) résidant

en France (métropole et DOM-TOM), en Suisse ou dans un des pays de l'Espace Économique Européen.

## Démarches pratiques

Les inscriptions se déroulent en deux étapes :

**Une inscription pédagogique et une inscription administrative.**

Pratiquement, voici **la procédure** à suivre :

Le secrétariat adresse sur demande du candidat, un dossier de pré- inscription. Le formulaire intitulé "**fiche personnelle de pré-inscription**" correspondant à votre **inscription pédagogique** et tenant lieu d'**inscription aux examens**, est à retourner au Secrétariat. **L'intéressé est invité à le compléter lisiblement.**

Le candidat reçoit par la suite un dossier en vue de l'**inscription administrative**. Un courrier précisera :

- le montant des droits d'inscription à acquitter pour l'année 2010/2011,
- le montant des frais pédagogiques (incluant l'accès facultatif à la plateforme Acolad),
- les pièces à fournir.

En s'inscrivant **pour la première fois**, l'étudiant est **tenu de produire** dans tous les cas :

- 1 copie du baccalauréat (ou du titre admis en équivalence), si celui-ci n'est plus en votre possession, vous pouvez en demander une attestation auprès du rectorat de l'académie d'obtention,
- 1 photocopie lisible de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou du titre de séjour,
- 3 photos d'identité.

**Il appartient, ensuite au candidat de retourner son dossier complet dans les plus brefs délais, selon le calendrier établi.**

Le nombre d'inscriptions pour l'obtention de la Licence par T.E. est limité à 10. Au-delà l'étudiant sollicitera une autorisation d'inscription supplémentaire.

Après l'enregistrement de l'inscription définitive, la carte d'étudiant, des certificats de scolarité, une quittance des droits et votre code d'accès à l'ENT vous seront envoyés par courrier.

Ultérieurement, les fascicules de cours version papier, vous seront expédiés.

**Dès lors, aucun remboursement ne saurait être accordé** par l'Université.

# Présentation des enseignements de Licence de Théologie Catholique

La théologie catholique est en relation avec l'intégralité du donné de la foi d'un côté, et de l'autre avec l'ensemble du champ de la culture. Elle recourt à l'analyse, à la réflexion et aux sciences de la communication. Pour cela elle pratique des disciplines *positives* comme les sciences bibliques (exégèse) et l'histoire, *réflexives* comme la théologie systématique, la philosophie et l'éthique, et *pratiques* comme la pédagogie religieuse, la théologie pastorale et le droit canonique.

L'adjectif «catholique» indique la tradition de l'Église latine romaine dont cette théologie est issue. Cependant la théologie catholique est délibérément ouverte à l'œcuménisme.

Les études de théologie catholique visent :

- à *initier aux différentes méthodes positives* d'approche du donné théologique : exégèse historico-critique, méthode historique, analyse critique des textes.
- à *structurer la réflexion théologique* et à expliciter ses incidences sur les champs de la culture, de l'éthique, de la pratique sociale et politique, de la pédagogie et du droit.

## 1. Disciplines positives

- Les *sciences bibliques* visent à mettre au jour les différents processus d'élaboration des textes scripturaires, et initient aux méthodes d'analyse des textes.
- *L'histoire du christianisme* et la *patristique* analysent les interprétations successives qui en furent données, de même que les institutions sociales et religieuses qui ont servi de support à ces interprétations.
- Le *droit canonique* étudie le droit actuel des Églises occidentales et orientales dans leurs rapports avec la société et les États.

## 2. Disciplines réflexives

Les données positives (sens scripturaire et interprétations traditionnelles) sont reprises dans :

- La *théologie systématique* (théologie fondamentale et théologie dogmatique) qui vise à rendre compte de la cohérence et de l'intérêt du message chrétien pour l'homme contemporain ;
- Au plan de la *théologie pratique*, la théologie morale développe les incidences éthiques individuelles et collectives, en étant particulièrement attentive aux problèmes récents nés des progrès scientifiques et techniques. La *théologie pastorale* essaye de parcourir les champs concrets de la vie ecclésiale (catéchèse, liturgie...) tout en intégrant les outils de la pédagogie religieuse qui initient par la formation aux sciences de la communication, à l'esprit et aux techniques d'animation de groupes ou de communautés.

## Les diplômes canoniques

Depuis sa création, en 1902, la Faculté de théologie catholique de Strasbourg est autorisée à conférer les grades canoniques. En effet, puisque notre Faculté est en même temps reconnue par le Saint Siège, les diplômes correspondent également aux grades canoniques, c'est-à-dire au cursus reconnu par l'Eglise catholique.

Ainsi, le Master de théologie catholique est reconnu comme *Baccalauréat canonique de théologie catholique*. Après le Baccalauréat canonique, une formation s'étendant sur les deux premières années de Doctorat et sanctionnée par le Diplôme supérieur de théologie catholique (D.S.T.C.), permet d'obtenir la *Licence canonique de théologie catholique (licentia docendi)*. Le doctorat de théologie catholique est également un *doctorat canonique de théologie catholique* si la Licence a été obtenue.

# Organisation des études et modalités de contrôle des connaissances de la Licence

## *Présentation générale*

La Licence de Théologie catholique s'organise autour de plusieurs disciplines :

- La théologie systématique
- Les sciences bibliques
- Les sciences historiques
- La philosophie
- L'éthique
- Le droit canonique
- La théologie pratique et la pédagogie religieuse

L'horizon du premier semestre L-S1 est introductif. Il vise à une approche fondamentale et générale des études de Théologie, par de la méthodologie universitaire et des introductions aux principales disciplines.

Les semestres L-S2 à L-S6 ont pour but de donner une formation de base et progressive dans toutes les disciplines de la Théologie.

Au cours des six semestres de la Licence, les enseignements sont répartis en sept unités d'enseignement (UE). Le profil de ces UE est régulier :

- UE 1 : LVE
- UE 2 : méthodologie du travail universitaire (MTU), dont l'acquisition de l'outil informatique (TIC), et sensibilisation au monde professionnel
- UE 3 : Théologie systématique
- UE 4 : Sciences bibliques
- UE 5 : Sciences historiques
- UE 6 : Philosophie
- UE 7 : Compléments disciplinaires ou « Choix libre »

## *Les UE 7 « choix libre » des semestres L-S4 et L-S6*

### SOUS RESERVE DE MODIFICATION

Les semestres L-S4 et L-S6 disposent, dans leur architecture, d'une UE « choix libre » (UE 7). Cette UE de 3 ects est à la disposition des étudiants pour leur permettre de compléter leur formation. Son but est d'individualiser et d'enrichir la formation disciplinaire. Il est donc conseillé de faire ce choix en cohérence avec le projet d'étude, le projet personnel ou le projet professionnel.

Les options à privilégier le sont selon le parcours et le projet de chacun. Les exemples suivants ne sont pas limitatifs (pour tout renseignement, s'adresser à Mme Siffer ou à M. Keith) :

- Les personnes intégrées, à partir du semestre L-S2 ou ultérieur, pourront mettre cette UE à profit pour rattraper un cours des semestres dont elles ont été dispensées. Ces UE « choix libre » peuvent servir à combler certaines carences méthodologiques (voir, p. ex., les TD des semestres L-S1 et L-S2). Elles peuvent aussi être l'occasion de rattraper un cours dans une matière que l'on souhaite approfondir. Le cas échéant, sur votre pré-inscription ou inscription, précisez le semestre, l'UE et l'intitulé du cours choisi.
- L'offre de cours de l'Institut de Droit canonique est également une piste recommandée pour un complément de formation à la Licence de Théologie catholique. Dans le parcours de la Licence de Droit canonique, les UE 6 et 7 de L-S5 et l'UE 7 de L-S6 sont particulièrement indiquées :
  - o L-S5, UE 6 : Droit et religion (son contenu est ouvert sur des aspects d'actualité et les 3 éléments qui le composent correspondent en termes de volume à l'équivalent d'un cours unique – les 3 fascicules réunis ne totalisent pas plus d'une centaine de pages)
  - o L-S5, UE 7 : Le droit local des cultes en Alsace-Moselle
  - o L-S6, UE 7 : Le droit de la vie consacrée

Le cas échéant, sur votre pré-inscription ou inscription, précisez Licence de Droit canonique, le semestre du cours choisi, son UE et l'intitulé de cette UE. Pour plus d'information concernant l'Institut de Droit canonique et son offre de formation, son programme est disponible à partir du site de la Faculté ([www.theocatho-strasbourg.fr](http://www.theocatho-strasbourg.fr)).

- L'UE 7 de L-S6 en particulier est ouverte aux étudiants qui souhaitent prolonger leur formation en Langues anciennes. L'UE 7 de L-S4 peut être l'occasion de s'initier ou de prolonger sa formation dans une 2<sup>nd</sup>e, voire une 3<sup>e</sup> langue ancienne. Le cas échéant, sur votre pré-inscription ou inscription, précisez la langue choisie et le niveau auquel vous accédez (l'inscription à un niveau II ou III suppose évidemment la validation du niveau immédiatement inférieur).
- Les Langues Vivantes Étrangères : La formation aux LVE est souvent un complément apprécié d'un diplôme. Pour les étudiants qui le souhaitent, une seconde LVE peut être choisie dans le cadre des UE 7 de L-S4 et de L-S6. Un approfondissement de la première LVE peut également être envisagé. Dans l'un et l'autre cas, leur mise en œuvre est identique à celle des modalités LVE de l'UE 1.
- Les TIC : La part obligatoire des Techniques de l'Information et de la Communication est limitée aux 4 premiers semestres de la Licence. Les étudiants qui le souhaitent peuvent utiliser les UE 7 « choix libre » pour compléter cette formation. Il pourra s'agir d'un stage, d'une formation dispensée par un organisme ou un formateur compétents, ou autres (pour toute question, s'adresser à M. Keith). La validation par attestation d'assiduité peut être envisagée.
- Enfin et surtout, ces UE 7 « choix libre » sont ouvertes à l'initiative de l'étudiant. Elles peuvent servir à valoriser une formation complémentaire en lien avec le projet d'étude ou le projet personnel. Un cours à proximité de son domicile ou une session de formation peuvent être prises en compte (pour toute question, s'adresser à M. Keith). La validation par attestation d'assiduité peut être envisagée.

En faisant son choix, on veillera à ne pas alourdir sa formation. Pour cela, il est conseillé d'opter pour un complément, de volume raisonnable, en cohérence avec son projet ou avec le parcours déjà réalisé. Ce choix est à valider avec l'inscription pédagogique.

Le « choix libre » de L-S4 ne détermine pas celui de L-S6 bien qu'une cohérence est toujours préférable.

Le choix de l'UE libre est reporté sur le contrat pédagogique de l'étudiant (rubrique UE 7 de L-S4 ou de L-S6).

Une **dispense de l'UE 7 « choix libre »** peut être accordée sur la base d'une formation antérieure, diplômante ou non, en cohérence avec le projet personnel ou professionnel. La demande doit parvenir au Secrétariat avant la date limite du **30 novembre 2010**,

accompagnée des pièces justificatives et d'une lettre précisant les circonstances de la formation. Elle sera examinée par l'Équipe de Formation de Licence.

### *Les modalités de contrôle des connaissances (MCC)*

#### *Le cadre de référence*

Les « Règles générales relatives aux modalités de contrôle des connaissances » de l'UdS constituent le cadre général de référence ([www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)).

#### *Les dispositions générales*

La nature des MCC est définie pour chaque enseignement en cohérence avec la maquette de la Licence. La répartition des divers contrôles durant les semestres de la Licence (travail personnel, écrit, ou oral), la durée, les coefficients et les points ects sont donnés avec l'architecture des semestres.

#### *Les semestres L-S1 à L-S5*

Le contrôle continu est le principe appliqué au contrôle des connaissances durant les semestres L-S1, L-S2, L-S3, L-S4 et L-S5. Il repose sur des évaluations en cours d'année et sur des épreuves terminales.

Les épreuves terminales sont de type DST, test écrit et contrôle oral. Elles concernent les cours magistraux, sauf dispositions particulières. Le DST ou Devoir sur Table est une évaluation écrite et dure 2h. Le test écrit est également une évaluation écrite et dure 1h. Les épreuves terminales (DST, test écrit et contrôle oral) sont regroupées dans une session qui a lieu, pour les semestres L-S1, L-S2, L-S3, L-S4 et L-S5, fin mai ou début juin, pour la 1<sup>ère</sup> session, et début septembre, pour la 2<sup>nde</sup> session.

Le principe du contrôle continu suppose également des évaluations en cours d'année. Celles-ci concernent :

- les TD (ou Travaux dirigés, selon les modalités spécifiques du TD en question) : ils sont à rendre impérativement pour **le 1<sup>er</sup> mars 2011**.
- les TM (ou Travail à la maison, qui constituent le mode de validation de certains cours magistraux, selon les modalités spécifiques du cours en question) : les sujets de genres variés sont proposés par les enseignants et joints à leur fascicule respectif ; ils sont à rendre également pour **le 1<sup>er</sup> mars 2011**.
- les Langues anciennes (selon un dispositif spécifique détaillé dans la rubrique Langues anciennes).

Les Langues vivantes et les TIC sont soumises à un dispositif spécifique d'évaluation :

- pour les LVE, selon le cas, un dispositif particulier peut être envisagé, sinon par contrôle oral lors de l'une des deux sessions (voir dans ce Guide, la rubrique LVE).
- pour les TIC, sans évaluation en L-S1, par une épreuve pratique d'1h en L-S2, par une épreuve pratique de 2h et d'un QCM en L-S3, par une épreuve sur machine ou par attestation de formation en L-S4 (voir dans ce Guide, la rubrique TIC).

### *Présentation des travaux*

Pour la présentation des travaux écrits (TD et TM), les candidats sont priés de respecter rigoureusement les règles suivantes :

- utiliser des feuilles blanches de format standard (A4)
- indiquer en tête de chaque devoir :
  - o le numéro de l'UE
  - o la discipline (exégèse AT, exégèse NT, philosophie, histoire, etc.) et le titre du cours
  - o le sujet choisi
  - o le nom et l'adresse du candidat (pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom patronymique et en second le nom marital)
- n'écrire qu'au recto
- numéroter chaque page et y indiquer son nom
- veiller à la lisibilité de la copie (une marge d'au moins 4 cm à gauche afin de permettre la correction)
- utiliser un traitement de texte (interligne 1,5 ; taille de la police 12 points)
- ne pas dépasser les 15 pages pour les TD (Travaux dirigés) et ne pas dépasser les 6 pages pour les TM (Travaux à la maison)
- envoyer les devoirs à la Faculté en précisant sur l'enveloppe le nom du correcteur, ainsi que le titre du cours
- pour les Langues anciennes, noter le niveau de la langue étudiée (p. ex., grec niveau I, II ou III ; hébreu niveau I, II ou III ; latin niveau I, II ou III).

Pour les TD, les TM et les devoirs de Langues anciennes, l'étudiant reçoit un corrigé relevant les qualités et les défauts de son travail.

Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à un TD ou à un TM, il a la possibilité d'améliorer sa note à l'occasion des contrôles de fin d'année. Un entretien oral portant sur son TD ou sur son

TM est prévu avec l'enseignant correcteur. Cet entretien pourra s'appuyer sur dossier complémentaire et, quoi qu'il en soit, devra être préparé en accord avec l'enseignant correcteur. L'étudiant le contactera, par courriel de préférence, et s'informerá auprès de lui des modalités précises de ce rattrapage.

Une note égale ou supérieure à la moyenne ne peut pas être améliorée. L'étudiant ne se présentera à l'enseignant correcteur, si et seulement si, il n'a pas obtenu la moyenne à son TD ou à son TM. S'il ne se présente pas, ni à la première session, ni à la seconde session, la note obtenue au TD ou au TM, figurant sur le corrigé, est la note maintenue.

La note ne sera prise en compte pour la première session que si le candidat a envoyé son devoir écrit avant le 1<sup>er</sup> mars (sauf délai exceptionnel accordé par l'enseignant correcteur). Attention de bien envoyer le devoir au correcteur, et non à l'auteur du fascicule, lorsque la distinction existe.

L'enseignant correcteur ne renvoie pas immédiatement la correction à l'étudiant. Certains enseignants préfèrent garder un ensemble de copies et comparer les résultats. D'autres, au contraire, renvoient la copie avec son corrigé assez rapidement. En tous les cas, il ne faut pas téléphoner au Secrétariat pour avoir des nouvelles du devoir envoyé.

Toutefois, si trois semaines avant la session de contrôle, l'étudiant n'a pas reçu sa copie corrigée, il prendra contact avec l'enseignant directement (et non avec le Secrétariat) pour savoir où en est son devoir et ce qu'il convient de faire.

Pour éviter tout litige concernant la perte d'un devoir, l'étudiant fera une photocopie de celui-ci avant de l'envoyer. Il la conservera et enverra l'original à l'enseignant correcteur. La session de contrôle peut aussi être l'occasion de rencontrer l'enseignant correcteur et d'échanger oralement avec lui sur les qualités et les défauts du devoir. Il est conseillé de s'annoncer et de fixer un rendez-vous.

### *Le semestre L-S6*

Le semestre L-S6 est validé selon un dispositif spécifique. Au semestre L-S6, le contrôle des connaissances se fait par un examen terminal. Celui-ci consiste en deux examens écrits de 4h et deux examens oraux pour les UE 3, UE 4, UE 5 et UE 6.

Un premier tirage au sort détermine les deux UE qui seront l'objet d'un examen écrit et les deux UE qui seront l'objet d'un examen oral. Le résultat de ce premier tirage au sort est communiqué par lettre simple aux étudiants par Télé-enseignement. Le courrier est envoyé de manière à parvenir aux candidats du TE au minimum quinze jours avant l'examen. L'information est, en principe, relayée par la plateforme de l'EàD ou par le site de la Faculté.

Pour chaque UE, le jour même de l'examen un second tirage au sort déterminera le cours qui sera l'objet de l'examen écrit ou oral.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

La validation des Langues anciennes, dans le cadre de l'UE 7, et des LVE de l'UE 1 se fait comme pour les semestres antérieurs ou selon le dispositif spécifique à telle LVE. Se reporter, dans ce Guide, aux rubriques respectives consacrées aux LVE et aux Langues anciennes.

La validation de l'UE 7 « choix libre » se fera selon les modalités de l'enseignement ou de la formation choisis. La validation par attestation d'assiduité est possible.

Si l'étudiant n'a pas validé le semestre L-S6 lors de la première session, une seconde session est organisée au plus tôt quinze jours après la publication des résultats. Pour les UE où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne, le contrôle consistera en un examen oral. Un tirage au sort déterminera le cours qui sera objet d'examen.

### *La compensation et la validation*

La Licence suppose la validation des six semestres qui la composent. La poursuite des études dans les semestres suivants est possible tant que l'étudiant ne compte pas plus d'un semestre non validé dans les semestres antérieurs. En d'autres termes, on peut s'inscrire aux semestres suivants tant que l'on n'a pas plus d'un semestre en attente de validation.

Le semestre est validé si la moyenne des notes obtenues à toutes les UE du semestre concerné est égale ou supérieure à 10/20. Il n'existe pas de note éliminatoire.

La note du semestre est calculée dès l'instant où la totalité des UE du semestre ont obtenu une note. Elle correspond à la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

La note d'une UE est calculée dès l'instant où la totalité des éléments qui la composent ont obtenu une note. Il s'agit de la moyenne des notes de chaque élément affectées de leur coefficient.

La compensation se réalise au niveau du semestre et au niveau de l'UE.

Toutes les UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire et sans seuil de compensation.

À l'intérieur d'une UE, tous les éléments se compensent entre eux. L'UE est acquise définitivement, sans possibilité d'améliorer la note, à partir du moment où la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

### *Le report de note et la seconde session*

Pour les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation de leur semestre L-S1, L-S2, L-S3, L-S4 ou L-S5, une seconde session est organisée en septembre. Elle est identique à la première session.

La seconde session de L-S6 est différente de la première et est organisée dans le prolongement de la première, encore aux mois de mai ou de juin. Pour le détail, se reporter ci-dessus.

Si une UE n'a pas été obtenue à la première session, les éléments de cette UE qui n'ont pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20) doivent être représentés à la deuxième session. Cette règle ne s'applique pas aux notes de TD ou de TM : en cas de note inférieure à la moyenne, l'étudiant pourra prendre contact avec l'enseignant correcteur en vue de préparer un entretien de rattrapage. Pour plus de précision, voir ci-dessus.

À l'intérieur d'une UE, seules les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées de la première à la seconde session.

Si au terme de la seconde session, l'UE n'est pas acquise, les notes obtenues ne sont pas conservées d'une année sur l'autre, même les notes qui étaient égales ou supérieures à la moyenne. L'UE devra être représentée en totalité, y compris les TD, les TM ou les Langues anciennes.

N.B. Si un étudiant a présenté tous les éléments de toutes les UE d'un semestre à la première session et que la note du semestre est égale ou supérieure à la moyenne, le semestre est acquis. Il n'a pas besoin de se présenter à la 2<sup>nd</sup>e session pour valider le semestre concerné. En revanche, si le semestre n'a pas été présenté entièrement, la compensation entre les UE ou au sein des UE est bloquée. Il faut impérativement revenir à la session de septembre, améliorer les notes sous la moyenne et, le cas échéant, se présenter aux épreuves des UE en attente de validation. Une UE acquise est acquise définitivement.

## L-S1 - 1<sup>er</sup> SEMESTRE

<b>UE 1 LVE 3 ECTS (coef. 1)</b>
----------------------------------

- **Langue Vivante Etrangère**

**Cours**

*Test de positionnement (sans note)*

Allemand

ou Anglais

ou Autre langue

<b>UE 2 Méthodologie du travail universitaire (MTU) et maîtrise de l'environnement numérique de travail (ENT) 3 ECTS (coef. 1)</b>
--

- **Méthodologie générale en théologie TD**

Cours de M. Fricker / correcteur M.Geneste

*TD*

- **TIC**

*Test et ENT (sans note)*

### UE 3 Introduction aux disciplines théologiques 6 ECTS (coef. 2)

- **Introduction à l'étude de la théologie**

Cours de M. Deneken / correcteur M. Geneste

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Théologie de l'acte de foi**

Cours de M. Knaebel

*DST (coef. 1)*

### UE 4 Introduction aux disciplines bibliques 6 ECTS (coef. 2)

- **Introduction à la Bible (Ancien Testament)**

Cours de M. Keith

*TM (coef. 1)*

- **Introduction à la Bible (Nouveau Testament)**

Cours de Mme Siffer / correcteur M. Fricker

*Test écrit (coef. 1)*

- **Langues anciennes**

Grec

ou Hébreu

ou Latin

**UE 5 Introduction aux disciplines historiques 3 ECTS (coef. 1)**

- **Histoire de l'Eglise ancienne (1<sup>er</sup> - 3<sup>e</sup> s.)**

Cours de M. Faivre / correcteur M.X

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Introduction à la patrologie (1<sup>er</sup> - 3<sup>e</sup> s.)**

Cours de M. Faivre / correcteur M.X

*Contrôle oral (coef. 1)*

**UE 6 Introduction aux disciplines philosophiques 6 ECTS (coef. 2)**

- **Histoire de la philosophie antique**

Cours de Mme Vinel

*DST (coef. 1)*

- **Introduction à la philosophie TD**

Cours de M. Courtel

*TD (coef. 1)*

**UE 7 Éléments de sciences humaines 3 ECTS (coef. 1)**

- **Christianisme et éthique**

Cours de M. Feix

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Christianisme, religions et culture**

Cours de Mme Vinel

*TM (coef. 1)*

## L-S2 - 2<sup>e</sup> SEMESTRE

### UE 1 LVE 3 ECTS (coef. 1)

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

ou Anglais

ou Autre langue

### UE 2 Projet professionnel / galop d'essai C2i 3 ECTS (coef. 1)

- **Les métiers de l'Eglise. Présentation générale. Particularités locales**

Cours de M. Wernert

*TM*

- **TIC**  
*Epreuve pratique*

**UE 3 Théologie 6 ECTS (coef. 2)**

- **Méthodologie en théologie : TD de théologie fondamentale**

Cours de M. Deneken/correcteur M. Tchonang

*TD (coef. 1)*

- **Le Dieu des Chrétiens**

Cours de M. Wagner

*TM (coef. 1)*

- **Les sacrements de l'initiation : baptême et confirmation**

Cours de M. Wagner

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Oecuménisme**

Cours de M. Deneken / correcteur M. Tchonang

*DST (coef. 2)*

**UE 4 Sciences bibliques 6 ECTS (coef. 2)**

- **Introduction à l'histoire d'Israël**

Cours de Mme Laurent / correcteur M. X

*Test écrit (coef. 1)*

- **Introduction aux lettres et à la théologie pauliniennes**

Cours de Mme Siffer

*Contrôle oral (coef. 2)*

- **TD d'Ancien Testament**

Cours de M. Keith

*TD (coef. 1)*

- **Langues anciennes**

Grec

ou Hébreu

ou Latin

<b>UE 5 Sciences historiques 6 ECTS (coef. 2)</b>
---

- **Histoire de l'Eglise et patrologie au 4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> s**

Cours de M. Faivre/ correcteur Mme Vinel

*Test écrit (coef. 1)*

- **Introduction à l'histoire des religions**

Cours de M. Boespflug

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **TD d'histoire des institutions paléochrétiennes**

Cours de M. Faivre / correcteur M.X

*TD (coef. 1)*

<b>UE 6 Philosophie antique et médiévale 3 ECTS (coef. 1)</b>
---

- **Langages et savoirs**

Cours de M. Courtel

*DST (coef. 1)*

- **Histoire de la philosophie médiévale**

Cours de Mme Iribarren / Correcteur M.Mehl

*TM (coef. 1)*

<b>UE 7 Art et littérature 3 ECTS (coef. 1)</b>
---

- **Expression littéraire et dramatique**

Cours de M. Heyer

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Introduction à l'iconographie chrétienne**

Cours de M. Smyth

*Contrôle oral (coef. 1)*

## L-S3 - 3<sup>e</sup> SEMESTRE

### UE 1 LVE 3 ECTS (coef. 1)

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

ou Anglais

ou Autre langue

### UE 2 TIC 3 ECTS (coef. 1)

- **TIC**

*Epreuve pratique et QCM pour l'obtention du C2i*

### UE 3 Théologie 6 ECTS (coef. 2)

- **Sotériologie : le salut en Jésus-Christ**

Cours de M. Vallin

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Les doctrines christologiques et trinitaires**

Cours de M. Knaebel

*TM (coef. 2)*

- **La doctrine de la grâce**

Cours de M. Vallin

*DST (coef. 2)*

<b>UE 4 Sciences bibliques 6 ECTS (coef 2)</b>
--

- **Introduction au Pentateuque**

Cours de Mme Laurent / correcteur M. Keith

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Introduction aux évangiles synoptiques**

Cours de M.Coulot/correcteur M. Fricker

*DST (coef. 2)*

- **Langues anciennes**

Grec

ou Hébreu

ou Latin

**UE 5 Sciences historiques 6 ECTS (coef. 2)**

- **La Bible et les Pères : histoire de l'exégèse patristique**

Cours de Mme Vinel

*DST (coef. 2)*

- **Histoire de l'Eglise médiévale : Haut Moyen Age (7<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> s.) et histoire byzantine (11<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> s.)**

Cours de M. Aoun

*Contrôle oral (coef. 2)*

- **TD d'archéologie**

Cours de M. Faivre / correcteur M.Smyth

*TD (coef. 1)*

**UE 6 Philosophie 3 ECTS (coef. 1)**

- **Anthropologie et métaphysique**

Cours de M. Courtel

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Histoire de la philosophie moderne et contemporaine**

Cours de M. Capelle

*TM (coef.1)*

**UE 7 Ethique et droit canonique 3 ECTS (coef. 1)**

- **Introduction au droit canonique**

Cours de Mme Bamberg

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **TD de droit canonique**

Cours de Mme Bamberg

*TD (coef. 1)*

- **La conscience morale**

Cours de Mme Thiel

*Test écrit (coef. 1)*

## L-S4 - 4<sup>e</sup> SEMESTRE

### UE 1 LVE 3 ECTS (coef 1)

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

ou Anglais

ou Autre langue

### UE 2 TIC 3 ECTS (coef. 1)

- **TIC**

### UE 3 Théologie 6 ECTS (coef. 2)

- **Les doctrines christologiques et trinitaires**

Cours de M. Knaebel

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **TD de théologie systématique**

Cours de M. Deneken / correcteur M. Tchonang

*TD (coef. 1)*

- **Christologie fondamentale**

Cours de M. Wagner

*DST (coef. 2)*

<b>UE 4 Sciences bibliques 6 ECTS (coef 2)</b>
--

- **Prophétisme et livres prophétiques dans la Bible**

Cours de M. Keith

*Contrôle oral (coef. 2)*

- **TD de NT : études de textes des évangiles synoptiques**

Cours de Mme Morgen / correcteur M. Fricker

*TD (coef. 1)*

### **Langues anciennes**

Grec

ou Hébreu

ou Latin

<b>UE 5 Sciences historiques 6 ECTS (coef. 2)</b>
---

- **Histoire de la liturgie**

Cours de M. Smyth

*Test écrit (coef. 1)*

- **Histoire de l'Eglise médiévale en Occident (11<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> s.)**

Cours de Mme Iribarren / Correcteur M.Tock

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **TD d'histoire médiévale (11<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> s.)**

Cours de Mme Iribarren / Correcteur M.Tock

*TD (coef. 1)*

- **Histoire de l'Eglise moderne (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s.)**

Cours de M. Perrin

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Histoire de l'Eglise au 19<sup>e</sup> s.**

Cours de M. Perrin

*Test écrit (coef. 1)*

**UE 6 Ethique et société 3 ECTS (coef. 1)**

- **L'agir humain**

Cours de Mme Thiel

*DST (coef. 2)*

- **TD d'éthique**

Cours de M.Feix

*TD (coef. 1)*

- **Introduction à la sociologie des religions**

Cours de M. Dean / correcteur Mme Jouanneau

*Contrôle oral (coef. 1)*

**UE 7 Optionnelle à choix large 3 ECTS (coef. 1)**

- voir explications.

## **L-S5 - 5<sup>e</sup> SEMESTRE**

### **UE 1 LVE 3 ECTS (coef. 1)**

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

ou Anglais

ou Autre langue

### **UE 2 Projet professionnel 3 ECTS (coef. 1)**

- **Stage obligatoire / IPR**

### **UE 3 Théologie et anthropologie 6 ECTS (coef. 2)**

- **L'Eucharistie**

Cours de M. Knaebel

*Test écrit (coef. 1)*

- **Anthropologie rituelle et théologie sacramentaire**

Cours de M. Knaebel

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **L’Eglise des chrétiens**

Cours de M. Deneken / correcteur M. Tchonang

*TM (coef. 1)*

- **Philosophie du symbole**

Cours de M. Capelle

*Contrôle oral (coef. 2)*

<b>UE 4 Sciences bibliques 6 ECTS (coef. 2)</b>
---

- **Introduction aux Psaumes**

Cours de M. Bons

*TM (coef. 1)*

- **Exégèse d'un livre prophétique de l'AT : le livre d'Osée**

Cours de M. Keith

*Test écrit (coef. 1)*

- **L'évangile de Luc et les Actes des apôtres**

Cours de Mme Siffer

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **Langues anciennes**

Grec

ou Hébreu

ou Latin

<b>UE 5 Sciences historiques 6 ECTS (coef. 2)</b>
---

- **Histoire du culte chrétien**

Cours de M. Smyth

*Contrôle oral (coef. 1)*

- **TD d'histoire moderne**

Cours de M. Perrin

*TD (coef. 1)*

- **Histoire de l'Eglise de 1870 à 1945**

Cours de M. Perrin

*Test écrit (coef. 1)*

**UE 6 Théologie pratique et spiritualité 3 ECTS (coef. 1)**

- **Théologie pratique et spiritualité catéchétique**

Cours de M. Roy

*TM (coef. 1)*

- **Théologie spirituelle**

Cours de Mme Vinel et M. Wagner

*DST (coef. 1),*

**UE 7 Droit canonique 3 ECTS (coef. 1)**

- **Le droit matrimonial**

Cours de M. Werckmeister

*TM (coef. 1)*

- **Les sacrements de l'initiation**

Cours de M. Hiebel

*Contrôle oral (coef. 1)*

## **L-S6 - 6<sup>e</sup> SEMESTRE**

### **UE 1 LVE 3 ECTS (coef. 1)**

- **Langue Vivante Etrangère**

Allemand

ou Anglais

ou Autre langue

### **UE 2 Projet professionnel 3 ECTS (coef. 1)**

- **Stage obligatoire / IPR**

M. Roy

### **UE 3 Théologie et anthropologie 6 ECTS (coef. 2)**

- **L'Eglise des chrétiens**

Cours de M. Deneken / correcteur M. Tchonang

- **L'eschatologie**

Cours de M. Vallin

**UE 4 Sciences bibliques 6 ECTS (coef. 2)**

- **Exégèse d'un livre sapientiel**

Cours de M. Bons

- **Introduction à la littérature johannique et études de textes du quatrième évangile**

Cours de Mme Morgen

**UE 5 Sciences historiques 3 ECTS (coef. 1)**

- **Histoire des religions**

Cours de M. Boespflug

- **L'Église dans le monde de ce temps**

Cours de M. Perrin

**UE 6 Théologie pratique et éthique 6 ECTS (coef. 2)**

- **Théologie pratique**

Cours de Mme Aulenbacher

- **Éléments d'éthique sociale et familiale**

Cours de M. Heyer

**UE 7 Optionnelle à choix large 3 ECTS (coef. 1)**

- voir explications.

## LANGUES ANCIENNES

Grec		Hébreu		Latin	
I	Mme Morgen correctrice : Mme Verdun	I	Mme Bezler	I	Mme Schneikert correcteur : M. Gouyo
II	Mme Siffer	II	Mme Bezler	II	Mme Vinel
III	M. Fricker	III	M. Keith	III	Mme Vinel

La Licence comporte des langues anciennes : hébreu, grec et latin. Deux de ces trois langues (au libre choix de l'étudiant) entrent dans le programme obligatoire.

L'enseignement des langues anciennes est organisé de la manière suivante :

L-S1 : langue A niveau I

L-S2 : langue A niveau II

L-S3: langue A niveau III

L-S4 : langue B niveau I

L-S5 : langue B niveau II

L-S6 : en option dans le cadre de l'UE 7 : langue B niveau III ou langue C niveau I

En **L-S1**, l'étudiant choisit une première langue A (niveau I) : soit grec, soit hébreu, soit latin.

En **L-S2**, l'étudiant poursuit l'étude de la langue A (niveau II).

En **L-S3**, l'étudiant poursuit l'étude de la langue A (niveau III).

En **L-S4**, l'étudiant choisit une seconde langue B (niveau I) : soit grec, soit hébreu, soit latin.

En **L-S5**, l'étudiant poursuit l'étude de la langue B (niveau II). Le programme obligatoire en langues anciennes s'achèvera ici.

En **L-S6**, l'étudiant peut, s'il le souhaite, prolonger l'apprentissage des langues anciennes dans le cadre de l'UE 7 (ouverte au libre choix de l'étudiant) : soit en poursuivant l'étude de la langue B (niveau III), soit en commençant l'étude d'une nouvelle langue C (niveau I) : grec, hébreu ou latin.

Les étudiants bénéficiant d'une intégration d'étude rejoindront le niveau de langues anciennes qui correspond à leur formation antérieure. Le cas échéant, ils pourront commencer une nouvelle langue quel que soit leur semestre d'intégration.

Chaque niveau de langues anciennes est sanctionné par un contrôle continu durant le semestre (tests écrits) et un contrôle terminal en fin de semestre (examen oral). Le contrôle continu, comptant pour 25% de la note finale, comporte des exercices écrits à envoyer

**impérativement** aux dates fixes indiquées dans les énoncés ou dans les fascicules. Le contrôle terminal consiste en une épreuve orale comptant pour les 75% restants.

Les étudiants qui commencent une nouvelle langue ancienne peuvent participer, s'ils le souhaitent, aux deux sessions (ou à l'une des deux) suivies par les étudiants sur place. Se déroulant à la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg, ces deux sessions auront lieu du 9 au 11 septembre 2010 et du 13 au 15 janvier 2011 (généralement du jeudi après-midi au samedi midi).

Pour tout renseignement complémentaire concernant les langues anciennes s'adresser à M. Fricker ([dfricker@unistra.fr](mailto:dfricker@unistra.fr)).

### OUVRAGES DE LANGUES ANCIENNES

Les manuels et les outils de travail nécessaires à l'apprentissage des langues anciennes sont disponibles dans les librairies spécialisées ou sur les principaux sites de vente de livres par correspondance. Vous pouvez également vous les procurer en vous servant du **bulletin de commande** joint au fascicule ou remis avec votre inscription pédagogique.

Les ouvrages **indispensables** sont :

- pour le **grec** :
  - **grec I** : OCHSENMEIER E, *Cours de grec du Nouveau Testament*, Excelsis, 2007 – 2<sup>ème</sup> éd. avec corrigé des exercices.
  - **grec II et III** : WENHAM J.W., *Initiation au grec du Nouveau Testament. Grammaire, exercices et vocabulaire*, Paris, Beauschesne (traduction française) – 3<sup>ème</sup> édition.
  - pour **tous les niveaux**, il est indispensable de travailler avec l'édition du texte grec de NESTLE–ALAND, *Novum Testamentum Graece*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft – 27<sup>ème</sup> éd.
- pour l'**hébreu** :
  - LAMBDIN Th.O., *Introduction à l'hébreu biblique*, Lyon, Profac, 2008 (traduction française).
- pour le **latin** :
  - FAMERIE E., BODSON A. et DUBUISSON J., *Méthode de langue latine*, Paris, A. Colin.
  - MORISSET R., GASON J., THOMAS A. et BAUDIFFIER E., *Précis de grammaire des lettres latines*, Paris, Magnard.

Pour faciliter cet apprentissage, les ouvrages **conseillés** sont :

- pour le **grec** :  
INGELAERE J.C., MARAVAL P. et PRIGENT P., *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Villiers-Le-Bel, Alliance biblique universelle.
- pour l'**hébreu** :  
· *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft.  
· MARCHAND-ENNERY, *Dictionnaire de la Bible hébraïque*, Paris, Colbo.
- pour le **latin** :  
GAFFIOT F., *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette [il existe un abrégé de ce dictionnaire, en édition de poche].

## L'UE 1 – Les Langues Vivantes Étrangères (LVE)

La formation aux langues vivantes étrangères (LVE) est effective pour tous les semestres de la Licence. Elle correspond à l'UE 1 et est créditée régulièrement de 3 ects (soit 10% des 180 ects de la Licence).

Durant le premier semestre (L-S1), l'étudiant est également invité à évaluer son niveau, par **un test de positionnement**, dans la LVE choisie.

La formation n'a pas pour but d'initier à la pratique d'une nouvelle langue, mais elle vise l'entretien et l'approfondissement de compétences déjà acquises. Une exception à ce principe est possible.

### A. Un parcours à la carte

L'étudiant est autonome dans la gestion de son apprentissage et libre du choix de la langue à condition que celle-ci soit différente de sa langue d'origine.

La Faculté de Théologie catholique met à la disposition de ses étudiants une formation et un cadre pédagogique pour **l'allemand** et pour **l'anglais**, en lien avec les besoins de sa spécialité. Les parcours en allemand et en anglais proposés par notre Faculté ne sont pas une initiation, mais un accompagnement destiné à entretenir et à enrichir une compétence qu'on possède déjà. Les enseignants référents pour l'allemand sont **MM. Bons et Wernert**. L'enseignant référent pour l'anglais est **M. Perrin**.

Si l'étudiant opte pour une LVE autre que l'une de ces deux proposées, il devra trouver lui-même les moyens de sa formation. Il lui revient également de fournir les preuves de son parcours et de la validation au terme de chaque semestre. L'étudiant non francophone peut opter pour le français comme LVE. Les documents justificatifs pourront être adressés à M. Keith.

### B. Les possibilités de formation

Des exemples de progression et une liste indicative de possibilités de formation sont fournis par les fascicules respectifs. Les propositions consistent, p. ex., en des moyens numériques (CD-Rom, sites internet, ...) et à une sélection adaptée d'ouvrages, grammaires et livres d'exercices, disponibles dans les bibliothèques ou dans le commerce. L'étudiant établit son projet pour le semestre et le soumet, conformément aux indications du fascicule, à l'enseignant référent.

Pour ceux qui le souhaitent, la participation à un cours de langue, à un stage ou à un séjour linguistique peut s'intégrer et trouver place dans un tel processus de formation à la carte. À volume horaire correspondant, la validation se fera sur la base des pièces justificatives requises. Pour tout renseignement, prendre contact avec M. Keith.

## **C. Le Portfolio**

Pour assurer la cohérence d'une formation évolutive, dans laquelle on fixe soi-même ses objectifs et les moyens pour les réaliser, l'étudiant a à sa disposition le Portfolio.

Le Portfolio Européen des Langues (PEL) remplit différentes fonctions. Il a été conçu pour accompagner l'étudiant sur la durée de sa formation. Au démarrage, il sert à déterminer le niveau d'entrée dans le processus d'apprentissage. À l'aide du PEL, l'étudiant pourra évaluer personnellement ses compétences en LVE. En cours de route, il sert à baliser la progression, à fixer les objectifs d'apprentissage et à apprécier les compétences acquises. À l'arrivée, il atteste le niveau de pratique atteint. Commun aux Universités de l'Union Européenne, il permet de faire état de ses compétences langagières d'une région linguistique à l'autre.

L'utilisation réfléchie du PEL garantit la cohérence des divers processus d'apprentissage qui peuvent être mis en œuvre au cours de la Licence, puis ultérieurement. Il permet de déterminer son niveau d'entrée et d'organiser sa progression. À chaque étape, il permet de faire état du travail en cours, des objectifs fixés et du niveau atteint.

Le PEL est mis à la disposition des étudiants au moment de l'inscription administrative (cocher l'option « documentation »).

## **D. Dispenses**

L'étudiant qui a déjà validé un cycle d'études comportant une formation en langues vivantes peut bénéficier d'une mesure dite d'« intégration ». Il peut être dispensé de tout ou partie des UE de LVE (pièces justificatives exigées).

L'étudiant qui fait la preuve d'une formation en LVE d'au moins 144 heures (6 fois 24h / semestre) (stages, cours, séjours linguistiques, acquis professionnels, ...) peut être dispensé, selon le cas, de l'ensemble des LVE.

L'étudiant qui fait la preuve d'une formation en LVE de moins de 144 heures mais d'au moins 24h (stages, cours, séjours linguistiques, acquis professionnels, ...) peut bénéficier, selon le cas, d'une dispense partielle.

Toute demande de dispense devra être envoyée à M. Keith, avant le 30 novembre, accompagnée des pièces justificatives (en précisant sur l'enveloppe « LVE – demande de dispense »).

## **L'UE 2 – Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et la Certification informatique et internet (C2i)**

### **Présentation générale**

Dans le cadre de l'UE 2 (MTU – méthodologie du travail universitaire) des quatre premiers semestres de la Licence (L-S1 à L-S4), l'étudiant est invité à acquérir ou à confirmer un ensemble de compétences en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ces savoir-faire sont indispensables pour mener les activités exigées aujourd'hui dans un cursus de l'enseignement supérieur. Il n'est pas besoin non plus d'insister sur leur utilité dans de nombreux domaines de la vie courante ou professionnelle.

Ces savoir-faire ont été réunis en cinq grands domaines :

- Connaître l'environnement d'un poste de travail
- Maîtriser les outils bureautiques (traitement de texte, tableur)
- Réaliser des présentations multimédia (PowerPoint)
- Savoir utiliser des outils de communication et de travail collaboratif
- Connaître les aspects déontologiques, éthiques et juridiques des TIC

Pour les acquérir, une formation « en ligne » est proposée sur le site du C2i-Alsace : <https://c2i-alsace.u-strasbg.fr>.

Une certification C2i est adossée à cette formation. Elle atteste d'un niveau de compétence et s'obtient dans le prolongement de la formation TIC du semestre L-S3 (pour plus d'information, voir ci-dessous).

### **La formation et son évaluation durant les semestres L-S1 à L-S3**

La formation nécessite un ordinateur récent équipé d'une connexion Internet à haut débit (type ADSL). Durant les semestres L-S1 à L-S3, elle s'appuie sur des cours et des exercices en ligne. Les domaines de compétences déjà cités ont été organisés en plusieurs modules (consultables sur le site du C2i-Alsace, rubriques « me former », puis « la plateforme OnlineFormaPro », ou bien au format .pdf sur <http://www.c2imes.org>) :

- A1 : Évolution des TIC
- A2 : Éthique et déontologie
- B1 : Appropriation de l'environnement de travail
- B2 : Recherche de l'information

- B3 : Sauvegarde, sécurisation et archivage des données
- B4 : Réalisation de documents destinés à être imprimés (textes, tableaux de données)
- B5 : Réalisation de présentation de travaux (en présentiel et en ligne)
- B6 : Échange et communication à distance
- B7 : Conduite de projets en travail collaboratif à distance

En L-S1, l'étudiant est invité à se connecter au site du C2i (voir procédure ci-dessous), à réaliser le test d'autoévaluation (voir chemin d'accès ci-dessous) et à se familiariser avec les ressources et les informations du site C2i-Alsace. La formation n'est pas notée.

En L-S2, l'étudiant se forme aux modules B1 et B4 (voir chemin d'accès ci-dessous). Il est soumis à une épreuve pratique d'1h sur machine au moment de la session de contrôles (juin ou septembre). Le logiciel qui équipe la salle d'examen est le logiciel libre OpenOffice. C'est avec lui qu'il s'agira d'acquérir la meilleure habitude (<http://fr.openoffice.org>).

En L-S3, l'étudiant se forme à l'ensemble des modules du C2i, de A1 à B7. C'est toujours la suite bureautique OpenOffice (<http://fr.openoffice.org>) qui sera utilisée au moment des examens. L'épreuve théorique du QCM comporte 100 questions pris dans un référentiel national. Pour s'y préparer, d'anciens sujets et le référentiel sont disponibles sur le site du C2i-Alsace, sous la rubrique « m'entraîner ».

## **Les sites de l'ENT et du C2i-Alsace**

Une fois réalisée son inscription à l'UdS, on est invité à se connecter sur le site de l'ENT (environnement numérique de travail) et à activer son compte : <http://ent.u-strasbg.fr>. Pour cela, cliquer sur le lien « première connexion » et suivre les instructions (indiquer les paramètres reçus avec la carte d'étudiant) :

- Le login figure sur le certificat d'inscription
- Le mot de passe est dans un premier temps le numéro d'identification (INE) figurant sur la carte d'étudiant (attention : le chiffre « zéro » peut cacher la lettre « o » et inversement)
- Lors de la 1<sup>ère</sup> connexion, ce mot de passe peut être changé et il est conseillé de le faire

Une fois entré sur le site de l'ENT, dérouler l'onglet « pédagogie » puis cliquer sur la rubrique « C2i ».

On peut aussi accéder directement au site du C2i-Alsace : <https://c2i-alsace.u-strasbg.fr>. La première connexion servira à activer son compte personnel. Un certain délai est nécessaire, généralement de 24h, pour pouvoir accéder au contenu du site.

À partir de la page d'accueil du site C2i-Alsace, on peut aller à toutes les informations et à toutes les ressources (test d'autoévaluation, exercices, annales) nécessaires à la formation visée par les semestres L-S1 à L-S3.

Il est conseillé de faire dès que possible l'autoévaluation proposée sur ce site de manière à repérer son niveau et à compléter sa formation à partir des modules proposés. À partir de la page d'accueil du site C2i-Alsace, cliquer sur « me former », se rendre sur « la plateforme OnlineFormaPro », dans l'espace de formation cliquer sur « cliquez ici » (sans hésiter !), vous arrivez dans votre espace de formation. Une barre grise, fine, en haut de la page, détaille les différentes étapes de la formation. Il est conseillé de ne pas négliger l'évaluation de préformation, pour mieux cibler ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas encore. Elle permettra d'organiser efficacement son apprentissage en identifiant les points à travailler et en s'économisant, p. ex., des lectures inutiles.

Toujours le long de cette barre grise, les modules A1 à B7 de la formation TIC sont accessibles sous l'onglet « formation », puis sous la rubrique « C2i mutualisé pour l'enseignement supérieur ». Aux différentes étapes de la formation, des démonstrations et des tests sont disponibles. L'espace est convivial, performant et l'accès aux informations est facile. Il ne faut pas tarder à commencer la formation aux différents modules.

## **La certification C2i**

Le C2i est une certification qui atteste un seuil de compétences. Les éléments TIC des UE 2 de la Licence, dans les semestres L-S1 à L-S3, sont la formation qui la prépare. Il faut donc distinguer la formation TIC, obligatoire dans les semestres L-S1 à L-S4 de la Licence, et la certification C2i, facultative mais véritable valeur ajoutée au diplôme de la Licence.

La certification C2i se prépare dans le cadre de la Licence. Elle est inscrite au programme du 3<sup>e</sup> semestre de la Licence, en L-S3. La certification C2i est acquise si l'on obtient une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique (2h) et une note supérieure ou égale à 10/20 au QCM (100 questions piochées dans un référentiel national disponible sur le site du C2i). Les deux notes ne se compensent pas entre elles pour l'obtention du C2i. En revanche, c'est la moyenne des deux notes qui est prise en compte pour la validation de l'UE 2 TIC, de L-S3.

## Les TIC en L-S4

Les TIC en L-S4 peuvent être validées de deux manières :

- soit l'étudiant utilise des ressources « en ligne » pour se former lui-même et se présente à l'épreuve pratique qui sera organisée au moment de la session des examens ;
- soit l'étudiant suit une formation auprès d'un organisme habilité ou d'une personne compétente.

Dans le premier cas, la formation portera sur l'utilisation du tableur Excel. Le site du C2i-Alsace reste une ressource pour cette formation : voir, p. ex., la rubrique « microsoft office 2007 : Excel 2007 ». Un site plus spécialisé, dédié à Excel et élaboré par un enseignant de l'UdS, M. Gabriel Braun, est proposé aux étudiants en autoformation :

<http://gabrielbraun.free.fr/XL/>. Ce cours en ligne constitue une alternative, permettant la validation de l'UE 2 : TIC, du semestre L-S4. Il s'adresse plutôt à des étudiants curieux et débrouillard ayant déjà une pratique de l'ordinateur et de l'Internet. Ce site d'autoformation à Excel est structuré en deux parties :

- des éléments de cours,
- un ensemble d'exercices.

La partie cours est centrée sur l'utilisation des formules. Des éléments complémentaires sur l'utilisation pratique de l'interface d'Excel pourront être trouvés dans l'aide Excel, sur divers forums et cours en ligne ou dans des ouvrages papier. La partie exercice, dont la difficulté est progressive, permet à l'étudiant de s'entraîner et de s'évaluer. Pour ce qui est des compétences à acquérir, l'étudiant devra être capable d'utiliser les notions suivantes :

- références relatives, références absolues
- opérations de base (+, -, \*, /, &)
- fonctions statistiques (SOMME, MOYENNE, MIN, MAX)
- calculs conditionnels (fonction SI)
- références indirectes (fonction INDEX)
- imbrication de fonctions
- formats conditionnels

Pour les étudiants désireux de choisir cette alternative, une information plus avancée sera proposée au moment de la session pédagogique du mois de janvier (semestre L-S4). Elle présentera la formation et donnera les différentes directives à suivre. Les étudiants seront évalués au moment de la session des contrôles (en juin ou en septembre) par un examen de deux heures sur machine.

Dans le second cas, il est demandé aux étudiants de fournir une attestation de formation correspondant à 18h au moins dans un des domaines suivants (au choix de l'étudiant) :

- Fonctions avancées de Word (traitement de texte)
- Excel (tableur)
- Bases de données, WEB

## **Adresses utiles**

Le correspondant TIC (formation & examen) / C2i (certification) pour la Faculté de Théologie catholique est M. Keith ([pkeith@unistra.fr](mailto:pkeith@unistra.fr)).

L'ENT : <http://ent.u-strasbg.fr>

Le site du C2i-Alsace : <https://c2i-alsace.u-strasbg.fr>

Le C2i mutualisé pour l'enseignement supérieur : [www.c2imes.org](http://www.c2imes.org)

Portices, le site du ministère de l'éducation : [www.portices.fr/formation/](http://www.portices.fr/formation/)

La suite bureautique OpenOffice : <http://fr.openoffice.org>

# CONSEILS PEDAGOGIQUES

Dans la mesure où les études suivies sont de niveau universitaire, il revient évidemment à chacun de gérer et d'organiser son temps de travail. Quelques conseils ne s'avèrent toutefois pas inutiles.

## 1. Comment travailler à partir des fascicules ou cours en ligne ?

Globalement, il importe d'abord de bien comprendre les développements exposés dans le cours ou le TD et de saisir les enjeux des différents points ou aspects abordés. Une première lecture continue (à renouveler autant de fois que nécessaire) permettra non seulement d'appréhender l'articulation et la progression d'ensemble, mais également d'évaluer ce qui sera acquis rapidement et ce qui prendra plus de temps. Pour la plupart des cours magistraux, on pourra ensuite travailler le fascicule (ou cours en ligne) étape par étape, en se constituant p. ex. des résumés de chapitres dans lesquels seront intégrés, le cas échéant, des lectures complémentaires. En effet, la majorité des cours devront être enrichis par la lecture de compléments bibliographiques : les contrôles de fin d'année ne sauraient consister purement et simplement dans la reproduction du contenu d'un fascicule.

Bien entendu, l'étudiant s'emploiera à suivre scrupuleusement les indications et conseils pédagogiques donnés par l'enseignant. De même, il lira attentivement les notices complémentaires glissées dans certains fascicules (ou insérées directement dans les cours en ligne).

## 2. Usage des bibliographies

Les cours ou TD comprennent toujours une bibliographie plus ou moins développée. Chaque étudiant est donc invité à parfaire son étude à l'aide de lectures complémentaires. Au niveau des deux premiers semestres, il importe surtout d'acquérir les connaissances de base par l'apprentissage des fascicules. On commencera néanmoins les lectures indiquées dans la bibliographie sans se laisser attarder par un perfectionnisme exagéré. Aux semestres L-S3 à L-S6, les étudiants sont mieux éclairés sur leur rythme de travail et les exigences de la formation : l'approche critique du travail universitaire rend alors plus nécessaire un usage méthodique de la bibliographie.

En général, il ne s'agit pas de prétendre à l'exhaustivité ni de consulter l'ensemble de la bibliographie indiquée, mais d'opérer un choix parmi les différents éléments bibliographiques proposés afin de traiter au mieux la partie de cours concernée.

Là aussi, chacun veillera à suivre rigoureusement les indications données par l'enseignant.

### **3. Équilibre des efforts**

Le contrat pédagogique comportera, le plus souvent, les matières d'un semestre : on aura soin de faire avancer le travail dans toutes ces matières et de ne pas se laisser capturer par l'intérêt ou la difficulté d'un seul enseignement.

De même, il faut absolument éviter de consacrer la totalité de ses efforts aux devoirs à rendre (TD, TM, tests de langues anciennes) en négligeant pendant ce temps les cours dont l'épreuve terminale consiste en un oral ou un écrit. Après la remise des TD, TM et derniers tests de langues anciennes, le délai est bien trop serré pour réussir à travailler comme il se doit l'ensemble des cours qui seraient restés en attente.

### **4. Respect des échéances**

Il est impératif de respecter la date de remise des TD (travaux dirigés) et des TM (travaux à la maison) au 1<sup>er</sup> mars 2011 et des autres exercices échelonnés dans l'année (langues anciennes).

Les étudiants qui prévoient un retard peuvent s'entendre avec le correcteur du TD ou du TM pour un éventuel dépassement du délai.

### **5. Questions individuelles**

Les étudiants sont priés de faire parvenir leurs questions non pas par courrier postal mais par e-mail à Mme SIFFER, en précisant leur numéro de téléphone. Toutefois, avant de solliciter le responsable pédagogique, il importe de bien relire les différents documents pour voir s'ils ne contiennent pas la réponse aux questions posées.

S'il s'agit du cours d'un enseignant, il faut s'adresser au professeur concerné. Dans ce cas également, il faut veiller à respecter certains principes de convenance et vérifier, au préalable, si le maximum a été fait pour trouver réponse aux questions.

**Le DUDC**  
**par**  
**Télé-Enseignement**

## **Le DUDC (Diplôme d'Université de découverte du christianisme)**

Ce *diplôme d'université* s'adresse à toutes les personnes intéressées par une formation initiale sur **le christianisme** (origines, histoire, développements, liturgie, implications éthiques, diversité des confessions, différences majeures avec les principales religions présentes dans notre pays, etc.). La formation vise à donner aux participants les connaissances fondamentales dans ces divers domaines, tout en leur proposant des éléments de réflexion. Les UE (unité d'enseignement) 1, 2, 3 et 4 peuvent être préparées la même année sachant, qu'en principe, la formation est prévue pour être répartie sur deux années : les UE 1 et UE 2 la première année et les UE 3 et UE 4 la deuxième année.

### **Enseignant responsable**

M. Fricker Denis

✉ dfricker@unistra.fr

☎ 03 68 85 68 86 ou 03 88 61 78 30

### **Secrétariat de la Faculté**

Mme Schwind Nicole

✉ schwind@unistra.fr

☎ 03 68 85 68 24

### **Conditions d'inscription**

Être titulaire d'un Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme reconnu en équivalence.

Les personnes non-titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire peuvent remplir un dossier de demande d'admission afin de valider le diplôme.

Il est impossible de s'inscrire en tant qu'auditeur libre.

### **Préinscription et inscription administrative**

Les fiches de pré-inscription sont envoyées par courrier ainsi que les formalités pour l'inscription administrative. Les fascicules de cours seront disponibles après l'inscription définitive en version papier et en version pdf via la plateforme « ACOLAD ».

Pour les étudiants déjà inscrits en 2009-2010 :

- Etudiant ayant validé toutes les UE et ne se présentant pas à la 2ème session : retour de la fiche de pré-inscription souhaitée pour le 3 septembre 2010

Date limite de retour du dossier d'inscription avant la clôture des inscriptions administratives : le 30 septembre 2010

- Etudiant ayant acquis des résultats à la 2ème session : date limite de retour de la fiche de pré-inscription le 13 octobre 2010

Date limite de retour du dossier d'inscription avant la clôture des inscriptions administratives : le 30 octobre 2010

## **Validation du diplôme**

Chaque unité d'enseignement est validée par deux épreuves orales permettant l'évaluation des connaissances acquises. Les examens oraux se déroulent sur place ; deux sessions sont organisées, l'une courant mai, l'autre début septembre.

## **Contenu des enseignements**

### **UE 1 : Le fait religieux dans la société**

- Les changements du religieux (M. Knaebel)
- Religion et politique en Europe (M. Heyer)
- Approche anthropologique du religieux (M. Knaebel)

### **UE 2 : Jésus à l'origine du christianisme**

- La genèse des évangiles (M. Fricker)
- La vie des premiers chrétiens (Mme Siffer)
- Jésus dans l'art (M. Boespflug)
- Jésus et la foi de l'Église (M. Geneste)

### **UE 3 : Être chrétien**

- La célébration des chrétiens (M. Steinmetz)
- L'Église catholique de la révolution française à nos jours (M. Perrin)
- Diversité des confessions chrétiennes et œcuménisme (G. Tchonang)
- Les chrétiens et l'éthique (M. Rognon, 6 séances)

### **UE 4 : Le christianisme et les autres religions**

- Dialogue interreligieux et théologie des religions (M. Knaebel)
- Bouddhisme (M. Nguyen Dang)
- Islam (M. Geoffroy)
- Judaïsme (Mme Cuhe)

# BIBLIOTHEQUES

Même à distance, vous avez la possibilité d'effectuer des recherches documentaires dans le domaine théologique, en passant par le site internet de l'Université. Voici quelques éléments pour vous repérer et vous aider à trouver une référence bibliographique, à accéder à un article d'encyclopédie ou de revue en ligne, ou encore vous procurer un ouvrage disponible dans une bibliothèque située loin de chez vous... N'hésitez pas à utiliser ces outils et à passer à la bibliothèque des Facultés de théologie de Strasbourg lors des sessions ou des examens !

## 1. Où trouver un ouvrage ?

### - à l'Université de Strasbourg :

- le « catalogue UMB » : catalogue des bibliothèques de sciences humaines (y compris les bibliothèques de théologie)  
accès : depuis le site internet du SCD (Service Commun de la Documentation) : <http://scd.unistra.fr> ⇒ rubrique « catalogue UMB » (colonne de gauche)

### - ailleurs à Strasbourg :

- le catalogue de la BNU (Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg)  
accès : depuis le site internet de la BNU : <http://www.bnu.fr> ⇒ rubrique « catalogue général » (coin droit)

### - en France :

- le catalogue du SUDOC (Système Universitaire de Documentation) : catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche  
accès : <http://www.sudoc.abes.fr>
- le catalogue du CCfr (Catalogue Collectif de France) : regroupe les catalogues de la BNF (Bibliothèque Nationale de France), du SUDOC, de bibliothèques municipales et de bibliothèques spécialisées  
accès : [www.ccf.fr](http://www.ccf.fr)

## 2. Comment approfondir vos recherches ?

Le portail documentaire de l'Université de Strasbourg permet d'accéder aux ressources électroniques mises à disposition par le Service Commun de la Documentation (SCD). Il offre également un ensemble d'outils facilitant la recherche documentaire.

### - *un accès unique à toutes les ressources électroniques :*

- les catalogues de l'UDS
- les bases de données (références bibliographiques et texte intégral)
- les encyclopédies en ligne
- les journaux électroniques
- les catalogues nationaux et internationaux
- les sites de référence

### - *des outils simplifiant la recherche et l'exploitation des résultats :*

- accéder depuis chez soi aux ressources payantes
- interroger plusieurs catalogues et/ou bases de données en même temps
- enregistrer des références ou les envoyer par messagerie
- programmer des recherches pour qu'elles se répètent automatiquement
- accéder directement au texte intégral s'il est disponible
- relancer la recherche dans une autre ressource grâce à des liens

### - *modalités d'accès :*

- adresse directe : <http://scd-portail.unistra.fr>
- depuis le site internet du SCD : <http://scd.unistra.fr> ⇒ rubrique « Portail documentaire de l'Université de Strasbourg » (bandeau de gauche)
- depuis l'ENT : <http://ent.unistra.fr> ⇒ rubrique « Documentation » ⇒ rubrique « Portail documentaire de l'Université de Strasbourg »
- depuis le site internet de l'Université : <http://unistra.fr> ⇒ rubrique « Portail documentaire »

L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec l'identifiant et le mot de passe de votre compte ENT (Environnement Numérique de Travail) fournis lors de votre inscription.

Une fois authentifié, votre nom apparaît en haut à droite de la fenêtre. Cliquez sur le cadenas pour vous déconnecter.

### 3. Où emprunter un ouvrage de théologie à Strasbourg ?

- **Bibliothèque des Facultés de Théologie (Université de Strasbourg) :**  
Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile gauche – salle 1)  
9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG Cedex  
03 68 85 68 25  
informations pratiques : <http://scd.unistra.fr/bibs/theologie/>
  
- **Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU) :**  
6, place de la République  
BP 51029  
67070 STRASBOURG Cedex  
03 88 25 28 00  
informations pratiques : <http://www.bnu.fr>
  
- **Bibliothèque de Droit Canonique (Université de Strasbourg) :**  
Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile droite – salle 31)  
9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG Cedex  
03 68 85 68 32  
informations pratiques : <http://scd.unistra.fr/bibs/droit-canonique/>
  
- **Bibliothèque de Pédagogie Religieuse (Université de Strasbourg) :**  
Palais Universitaire (rez-de-chaussée – aile droite – salle 46)  
9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG Cedex  
informations pratiques : <http://scd.unistra.fr/bibs/pedagogie-religieuse/>

Les étudiants de télé-enseignement de passage à Strasbourg ont la possibilité d'emprunter jusqu'à dix ouvrages à la Bibliothèque des Facultés de Théologie, pour une durée de trois semaines renouvelable une fois. Les prolongations peuvent s'effectuer par téléphone et les retours par voie postale.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des différentes bibliothèques sur leurs conditions de prêt.

#### **4. Comment faire venir un livre localisé dans une bibliothèque située loin de votre domicile ?**

- *Qu'est-ce que le PEB (prêt entre bibliothèques) ?*

Le prêt entre bibliothèques permet d'emprunter des ouvrages ou de se procurer des photocopies d'articles de revues qui ne sont pas disponibles dans les bibliothèques situées à proximité de votre domicile.

Vous avez ainsi la possibilité d'utiliser ce service pour emprunter des livres localisés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU), à la bibliothèque des Facultés de théologie de Strasbourg ou encore dans d'autres bibliothèques universitaires françaises ou étrangères.

Il suffit d'en faire la demande auprès de votre bibliothèque universitaire (ou même de votre bibliothèque municipale s'il n'y a pas de bibliothèque universitaire près de chez vous). Celle-ci prendra contact avec la bibliothèque qui possède l'ouvrage demandé.

Le prêt ne se pratique que de bibliothèque à bibliothèque : aucun livre ne sera directement envoyé chez vous. Sauf indication contraire, vous devrez rendre l'ouvrage à la bibliothèque dans laquelle vous avez fait votre demande de PEB. Cette bibliothèque se chargera de le renvoyer à la bibliothèque qui l'a fourni.

Il s'agit d'un service payant (frais d'acheminement et de traitement).

- *Comment procéder pour emprunter un livre à la Bibliothèque des Facultés de Théologie via le PEB ?*

1. Il faut tout d'abord localiser le document. La recherche dans le SUDOC reste le meilleur moyen de trouver un ouvrage. En cliquant sur la rubrique « localisation » située juste au-dessus de la notice de l'ouvrage qui vous intéresse, vous verrez apparaître la liste des bibliothèques possédant ce livre. Cliquez sur le nom de la bibliothèque pour obtenir la cote et les conditions de prêt entre bibliothèques de cet ouvrage et cliquez encore une fois sur le nom de la bibliothèque pour obtenir davantage de renseignements sur cette dernière.

2. Il est nécessaire de bien relever les références du document (fonds protestant ou catholique pour les ouvrages localisés à la bibliothèque des Facultés de théologie, cote et disponibilité de l'ouvrage pour le PEB) et de les transmettre au personnel de votre bibliothèque qui fera suivre votre demande.

3. La Bibliothèque des Facultés de Théologie ne gère pas directement les demandes de PEB et les envois de documents : il convient de s'adresser au service de PEB de la BNU. Il suffit d'envoyer les références du document à l'adresse suivante, en précisant qu'il s'agit d'un ouvrage localisé à la Bibliothèque des Facultés de Théologie : [peb@bnu.fr](mailto:peb@bnu.fr) .

4. Pour obtenir plus d'informations sur les conditions de PEB ainsi que les tarifs pratiqués par la BNU : depuis le site internet de la BNU : <http://www.bnu.fr> ⇒ rubrique « renseignements pratiques » ⇒ « services » ⇒ « prêt entre bibliothèques ».

## LOGEMENT A STRASBOURG

Les épreuves de fin d'année ainsi que les sessions de langues anciennes et d'information pédagogique se déroulent dans les locaux de la Faculté, au **Palais Universitaire - 9 Place de l'Université**.

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des candidats.

Il est possible de réserver une chambre par exemple, dans l'un des établissements suivants, en veillant à ne pas trop tarder :

- **Grand Séminaire** - 2, rue des Frères (au chevet de la Cathédrale) -  
67081 Strasbourg cedex  
☎03.88.36.03.28 / **Fax** 03.88.37.33.13
- **Communauté Assomptionniste** - P. Alain Schmitt -  
26, boulevard de l'Orangerie - 67000 Strasbourg  
☎03.88.60.71.91 / Email [aastbg@gmail.com](mailto:aastbg@gmail.com)
- **Foyer Jeunes Ouvriers Chrétiens** - 5, rue Saint Léon -  
(à proximité du Tribunal de Grande Instance) - 67000 Strasbourg  
Fax et ☎ 03.88.15.70.20
- **Foyer de l'Étudiant Catholique** - 17, place Saint-Étienne (à mi-chemin entre le Palais  
Universitaire et la Cathédrale) - 67000 Strasbourg  
☎ 03.88.35.36.20 / **Fax** 03.88.37.99.83  
**Internet** <http://www.fec-asso.org/>
- **Cité universitaire de la Robertsau** - 14, route de la Wantzenau (près du Palais de  
l'Europe) - 67000 Strasbourg  
☎ 03.88.45.88.00
- **Foyer Notre-Dame** - 3, rue des Échasses (à deux pas de la Cathédrale) - 67000 Strasbourg  
☎ 03.88.32.47.36 / **Fax** 03.88.22.68.47
- **Amitel (Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs et Etudiants)** -  
8, rue de Soleure (quartier Ste Madeleine) - 67085 Strasbourg  
☎03.88.36.15.28 / **Fax** 03.88.36.71.92  
**Internet** [www.amitel-fjt.com](http://www.amitel-fjt.com)
- **Foyer des Pères Oblats** - 21, route de la Wantzenau  
(près du Palais de l'Europe) - 67000 Strasbourg  
☎03.88.31.88.69  
**Fax** 03.88.31.88.68
- **Séminaire protestant** - 1b, quai St Thomas (à proximité de la Petite France) accès au  
PalaisU : bus n° 10 - 67000 Strasbourg  
☎03.88.25.90.25  
**Internet** [www.fondation-saint-thomas.fr](http://www.fondation-saint-thomas.fr)

- **Maison de l'Étudiante** - 7, boulevard de la Victoire - 67000 Strasbourg  
 ☎03.88.35.32.67 ou 06.70.59.58.59  
**Fax** 03.88.14.03.05
  
- **Hôtel Victoria** - 7, rue du Maire Kuss (près de la Gare centrale) -  
 67000 Strasbourg  
 ☎03.88.32.13.06  
**Fax** 03.88.32.69.78  
**Internet** <http://hotelvictoriastrasbourg.com>
  
- **Hôtel Patricia** - 1A, rue du Puits (près de la place Gutenberg) -  
 67000 Strasbourg  
 ☎03.88.32.14.60  
 Fax 03.88.32.19.08  
**Internet** <http://hotelpatricia.fr>
  
- **Hôtel Esplanade** - 1, boulevard Leblois (à 5 minutes du Palais) -  
 67000 Strasbourg  
 ☎03.88.61.38.95  
**Fax** 03.88.60.66.87  
**Internet** [http : // hotel.esplanade.fr](http://hotel.esplanade.fr)
  
- **Hôtel de l'III** - 8, rue des Bateliers (à 5 minutes du Palais) - 67000 Strasbourg  
 ☎03.88.36.20.01  
**Fax** 03.88.35.30.03  
**Internet** [www.hotel-ill.com](http://www.hotel-ill.com)
  
- **Espace arc-en-ciel Sainte Odile** - 8, rue de l'arc-en-ciel (à côté de la  
 place Saint-Étienne, à 5 minutes du Palais) - 67000 Strasbourg  
 ☎03.88.21.14.44

# ACCES AU PALAIS UNIVERSITAIRE

## En voiture

Venant de Mulhouse ou de Paris

Sur l'autoroute, sortie "Avenue des Vosges", remonter l'Avenue des Vosges et dans le prolongement, l'Avenue d'Alsace. Sur la place Sébastien Brant, prendre la première à droite, direction "Krutenu", le Palais Universitaire se trouve à 100 mètres sur votre gauche.

Venant de Kehl

Après la frontière, prendre direction "Palais de l'Europe" par la route du petit Rhin sur votre droite. A la prochaine intersection, prendre "Strasbourg centre " puis "Place Arnold". Vous vous trouvez sur l'Avenue de la Forêt Noire. Arrivé Place Sébastien Brant, prendre la première à gauche, direction "Krutenu", le Palais Universitaire se trouve à 100 mètres sur votre gauche.

## De l'aéroport

Si vous prenez la Navette (départ toutes les 20 minutes), elle vous conduira à la station Baggersee du Tram (entrée de Strasbourg par le sud).

Avec le même ticket, prenez le Tram ligne A (direction Rotonde ou HautePierre Maillon) jusqu'à la station Homme de Fer, puis la ligne C (direction Esplanade) en descendant à la station Gallia.

## De la gare SNCF

En bus

A partir de la gare, et avec les bus CTS : prendre la ligne 10 Gare Centrale ceinture : arrêt Brant Université.

En Tram

Prendre la ligne A-D (direction Illkirch Lixenbuhl ou Etoile Polygone) jusqu'à la station Homme de Fer, puis la ligne C (direction Esplanade) en descendant à la station Gallia.

## LES ENSEIGNANTS DE LA FACULTE

**Doyen : M. Jean-Pierre WAGNER**

**AOUN Marc**, pr, Droit Canonique

☒ Faculté de Théologie Catholique – Institut de Droit Canonique

☎ 03 68 85 68 31 (PU, bureau 30) / 03 68 85 61 11 (MISHA, bureau 284)

✉ [aounm@unistra.fr](mailto:aounm@unistra.fr)

Permanence le mercredi de 10 à 12h (PU bureau 30)

**AULENBACHER Christine**, mc, Pédagogie religieuse

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 06 10 34 50 32 (portable) / 03 68 85 68 26 (bureau 36)

✉ [c.aulenbacher@unistra.fr](mailto:c.aulenbacher@unistra.fr)

Permanence le mercredi de 14h30 à 16h à l'IPR (bureau 36)

Mme Aulenbacher reçoit tous les jours du lundi au vendredi, **sur rendez-vous**.

**BAMBERG Anne**, mc, Droit Canonique

☒ Faculté de Théologie Catholique – Institut de Droit Canonique

✉ [bamberg@unistra.fr](mailto:bamberg@unistra.fr)

Permanence : après les cours et sur RDV

**BOESPFLUG François**, pr, Histoire des religions

☒ 16, rue de la Condamine / 75017 Paris

☎ 01 44 90 92 57 (domicile) / 03 68 85 68 87 (bureau 39)

✉ [f.boespflug@unistra.fr](mailto:f.boespflug@unistra.fr)

Permanence le mercredi et le jeudi

**BONS Eberhard**, pr, Sciences bibliques – AT

☒ Schönbergstrasse 28 / D-79346 Endingen

☎ 00 49 7642 9269 901 (domicile) / 03 68 85 68 28 (bureau)

✉ [bons@unistra.fr](mailto:bons@unistra.fr)

Permanence le mardi après-midi

**CAPELLE Philippe**, pr, Philosophie

☎ 03 68 85 68 87 (bureau 39) / 06 72 42 58 39 (portable)

✉ [capelle@unistra.fr](mailto:capelle@unistra.fr)

Permanence sur RDV

**COURTEL Yannick**, pr, Philosophie

☒ 2, rue Werinhar, 67000 Strasbourg

☎ 03 69 82 27 73 (domicile) / 03 68 85 68 27 (bureau 42)

✉ [ycourtel@unistra.fr](mailto:ycourtel@unistra.fr)

Permanence le mercredi de 10h à 11h et sur RDV

**DENEKEN Michel**, pr, Théologie Systématique

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 03 68 85 68 87 (bureau 39)

✉ deneken@unistra.fr

Permanence sur RDV

**FAIVRE Alexandre**, pr, Histoire du christianisme

☒ 6, rue d'Argenton / 67100 Strasbourg

☎ 03 88 79 02 13 (domicile) / 03 68 85 68 85 (bureau 35)

✉ faivre@unistra.fr

**FRICKER Denis**, mc, Sciences bibliques

☒ 1, rue d'Arras / 67000 Strasbourg

☎ 03 88 61 78 30 (domicile) / 03 68 85 68 86 (bureau 45)

✉ dfricker@unistra.fr

Permanence le mercredi de 8 à 9h et de 9h30 à 11h30

**HEYER René**, pr, Théologie morale

☒ 6, rue des Anges / 67560 Rosheim

☎ 03 88 50 24 75 (domicile) / 03 68 85 68 27 (bureau 42)

✉ heyer@unistra.fr

Permanence le jeudi de 9h15 à 10h15 et sur RDV

**HIEBEL Jean-Luc**, pr, Droit Canonique

☒ Faculté de Théologie Catholique – Institut de Droit Canonique

☎ 06 09 56 39 76 (portable) / 03 68 85 68 31 (bureau 30)

✉ hiebel@unistra.fr

Permanence le jeudi de 10h à 12h

**IRIBARREN Isabel**, mc, Histoire et Philosophie médiévale

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 09 51 67 91 72 (domicile) / 03 68 85 68 85 (bureau 35)

✉ iribar@unistra.fr

Permanence : lundis et mardis

**KEITH Pierre**, mc, Sciences bibliques – AT

☒ 30, rue Oberlin / 67000 Strasbourg

☎ 03 88 25 55 01 (domicile) / 03 68 85 68 28 (bureau 40)

✉ pkeith@unistra.fr

Permanence le lundi de 9h à 10h et sur RDV

**KNAEBEL Simon**, pr, Théologie dogmatique

☒ 12, rue d'Anjou / 67100 Strasbourg

☎ 03 88 79 11 85 (domicile) / 03 68 85 68 28 (bureau 40)

✉ simon.knaebel@unistra.fr

Permanence sur R.D.V.

**MORGEN Michèle**, pr, Sciences bibliques – NT

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 03 68 85 68 86 (bureau 45),

le mardi de 15h à 16h pour obtenir un RDV

✉ morgen@unistra.fr

Permanence le mardi de 15 à 16h et RDV

**PERRIN Luc**, mc, Histoire de l'Eglise

☒ 9, rue Oberlin / 67000 Strasbourg

☎ 03 88 52 12 71 (domicile) / 03 68 85 68 85 (bureau 35)

✉ lperrin@unistra.fr

Permanence sur RDV ou par mail

**ROY Alain-Louis**, mc, Pédagogie religieuse

☒ 32, rue du Général Gouraud / 59700 Marcq en Baroeul

☎ 06 81 82 42 69 (portable) / 03 68 85 68 26 (bureau 36)

✉ aroy@unistra.fr

Permanence : 1er semestre mercredi de 10h à 12h et de 14h à 15h

2e semestre mercredi de 10h à 12h et jeudi de 14h à 16h

**SIFFER Nathalie**, mc, Sciences bibliques – NT

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 03 88 72 68 57 (domicile) / 03 68 85 68 86 (bureau 45)

✉ siffer@unistra.fr

Permanence le lundi ou le mardi et sur RDV

**SMYTH Matthieu**, pr, Histoire et Archéologie chrétienne

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 03 68 85 68 84 (bureau 41)

✉ msmyth@unistra.fr

Permanence le mardi de 16h à 17h

**THIEL Marie-Jo**, pr, Ethique et Théologie morale

☒ 8, rue Paul Reiss / 67000 Strasbourg

☎ 03 68 85 68 84 (bureau 41)

✉ mthiel@unistra.fr

<http://www.ethique-alsace.com>

Permanence : jeudi et vendredi sur RDV, les autres jours au CEERE sur RDV

**VALLIN Philippe**, mc, Théologie Systématique

☒ 2, rue des Frères / 67000 Strasbourg

☎ 06 77 60 85 61 (portable) / 03 68 85 68 87 (bureau 39)

✉ vallin@unistra.fr

Permanence : lundi, mardi, mercredi, matin ou après-midi sur RDV

**VINEL Françoise pr**, Histoire de la Littérature chrétienne, ancienne

☒ 57, rue du Général de Gaulle / 67280 Urmatt

☎ 03 88 60 50 52 (domicile) / 03 68 85 68 85 /

03 68 85 68 29 (bureau de la revue)

✉ [fvinel@unistra.fr](mailto:fvinel@unistra.fr)

Avant et après les cours, sur RDV ou par courriel

**WAGNER Jean-Pierre**, pr, Théologie Systématique

☒ « Les Malteries » 1, rue Kirschleger / 67000 Strasbourg

☎ 03 88 24 06 82 (domicile) / 03 68 85 68 22 (bureau : doyen)

✉ [jpwagner@unistra.fr](mailto:jpwagner@unistra.fr)

Permanence après les cours ainsi que sur RDV

**WERCKMEISTER Jean**, pr, Droit Canonique

☒ Faculté de Théologie Catholique - Institut de Droit Canonique

☎ 03 68 85 68 88 (bureau 38)

✉ [j.werckmeister@unistra.fr](mailto:j.werckmeister@unistra.fr)

Permanence : sur RDV

**WERNERT François**, mc, Pédagogie religieuse

☒ Faculté de Théologie Catholique

☎ 03 68 85 68 26 (bureau 36)

✉ [fwernert@unistra.fr](mailto:fwernert@unistra.fr)

Permanence : sur RDV ou par mail

## CHARGES DE COURS

**FEIX Marc**,

☒ 1, rue du Fossé des Tailleurs / 67000 Strasbourg

☎ 03 88 32 65 46 (domicile)

✉ [feix@unistra.fr](mailto:feix@unistra.fr)

**GENESTE Philippe**,

☎ 06 47 91 35 01

✉ [ph.geneste@free.fr](mailto:ph.geneste@free.fr)

**TCHONANG Gabriel**,

☒ 8, place de la Mairie / 67400 Illkirch-Graffenstaden

☎ 06 74 14 94 70 (portable)

✉ [tchonang@unistra.fr](mailto:tchonang@unistra.fr)

**TOCK Benoît**

☎ 03 68 85 68 68

✉ [btock@unistra.fr](mailto:btock@unistra.fr)

**MEHL Edouard**

☎ 03 68 85 64 69

✉ [emehl@unistra.fr](mailto:emehl@unistra.fr)

Pour la 4ème de couverture

Ce guide a pour vocation de présenter l'offre par TE de la Licence et du DUDC que propose la Faculté.

Vous y trouverez des informations sur vos démarches, les modalités d'examens, les coordonnées des enseignants etc.